



## Quel projet pour le territoire ?



**Les nouvelles missions de la  
communauté de communes**

**Terragr'Eau :  
les agriculteurs témoignent**

**Projet opéra :  
1 052 élèves sur scène**



J'ai le plaisir de vous présenter ce premier numéro du magazine de la nouvelle communauté de communes, en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 !

Cette structure est née de la fusion des intercommunalités du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance, voulue par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Cette nouvelle réforme territoriale vise à clarifier les attributions des collectivités locales pour augmenter l'efficacité d'action de chacun. Cela permet aussi de limiter le nombre de structures et de réaliser des économies importantes. La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance a élargi ses compétences et agit dans les domaines qui touchent la vie quotidienne des gens : économie, aménagement, tourisme, environnement, mobilité, social, culture,...

Les statuts définitifs ont été votés en avril dernier par le conseil communautaire. Ce vote est l'aboutissement d'un long travail de préparation et d'échange qui a débuté un an avant la fusion entre les élus et techniciens du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance. Une seule entité gère aujourd'hui ces compétences contre six auparavant, tout en conservant la proximité nécessaire avec les habitants. Trois grandes réunions publiques seront organisées en octobre pour présenter aux habitants notre rôle et nos missions. Avec 22 communes et 39 336 habitants, la communauté de communes couvre un territoire important mais de taille raisonnable. Nous gardons ainsi la maîtrise du développement du territoire, pour répondre au mieux aux attentes et garantir un service public de qualité et de proximité auprès des citoyens.

Ces six premiers mois ont permis à chacun de trouver ses marques au sein de la nouvelle communauté de communes, élus comme techniciens. La fusion a eu pour effet de réorganiser les services et les missions de chacun, en fonction des nouvelles compétences et du périmètre élargi. Durant ce laps de temps, les agents ont assuré la continuité du service public, la poursuite des projets déjà en cours et le fonctionnement quotidien. Je tiens d'ailleurs à souligner l'implication et la contribution des agents pour mettre en œuvre rapidement cette nouvelle organisation, dans l'intérêt général des habitants.

**Josiane Lei,**  
Présidente

Vice-présidente du conseil départemental de la Haute-Savoie

*Bel été à tous.  
Je..*

Pays d'Evian - Vallée d'Abondance // Le Mag // Juillet 2017

Directrice de la publication : Josiane Lei // Rédaction : Maxence Denavit, Alexandra Borel, Claire Jolly  
Principe graphique et mise en page : agence BeVerb // Photos : Yvan Tisseyre / Offices de Tourisme / Mairies  
Imprimé à 20 000 exemplaires par l'imprimerie Brailly  
1<sup>er</sup> semestre 2017

## Sommaire

- 3 Le nouveau territoire
- 4 Les missions de la CCPEVA
- 5 Le budget 2017
- 6 Les nouveaux élus
- 8 Economie : enjeu phare pour le territoire



- 9 Aménagement : un développement harmonieux et équitable
- 10 Tri des déchets : vers une plus grande efficacité
- 11 Assainissement : un service de qualité équitable et cohérent
- 12 Terragr'Eau, les agriculteurs témoignent



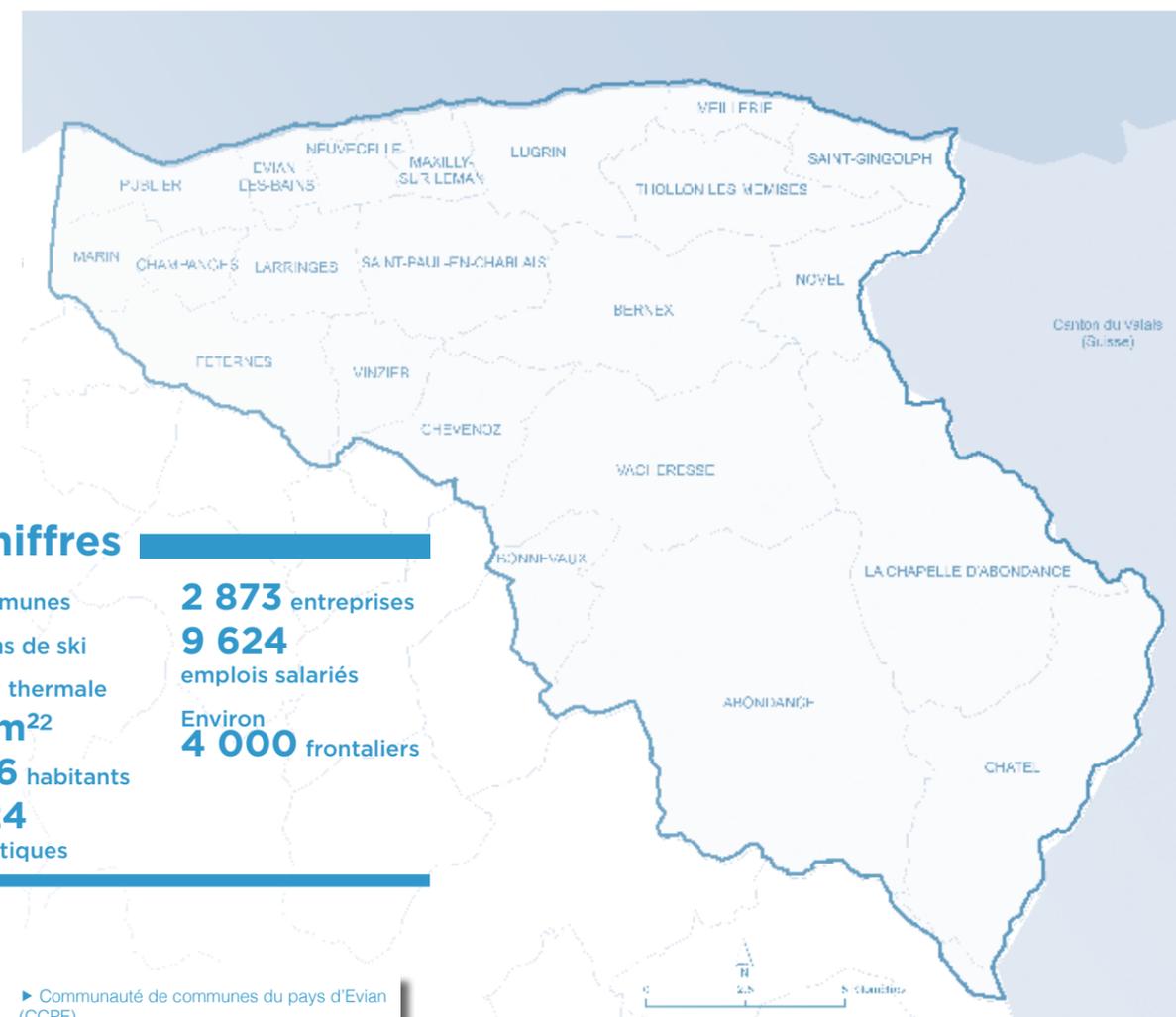
- 13 Projet de desserte forestière au Mont Bénand
- 14 Environnement
- 15 En bref
- 16 Vers une meilleure cohérence de l'offre de transports
- 17 Etendre le label Pays d'art et d'histoire
- 18 Services à la population
- 19 Ressources humaines de la CCPEVA
- 20 Portrait entreprise : 3D Léman
- 21 Randonnée



- 22 Tourisme : carte des activités estivales
- 24 Loisirs : mini-ferme Agricool
- 25 Projet opéra 2017-2018
- 26 L'agenda

## Carte d'identité de la communauté de communes

### Pays d'Evian - Vallée d'Abondance



#### En chiffres

**22** communes  
**5** stations de ski  
**1** station thermale  
**321 km<sup>22</sup>**  
**39 336** habitants  
**75 024** lits touristiques

**2 873** entreprises  
**9 624** emplois salariés  
Environ **4 000** frontaliers

► Communauté de communes du pays d'Evian (CCPE)  
► Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) du pays de Gavot

**Pays d'Evian**

avant 2017

**6 structures intercommunales**

**Vallée d'Abondance**

► Communauté de communes de la vallée d'Abondance (2CVA)  
► Syndicat d'Assainissement de la Vallée d'Abondance (SAVA)  
► SIRTOM Abondance - Bonnevaux - La Chapelle d'Abondance  
► SIRTOM Vacheresse - Chevenoz

SIRTOM : Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères SIRTOM

**LOI NOTRe**

après le 1<sup>er</sup> janvier 2017

**1 seule structure**

**CCPEVA**

# Les grandes missions de la CCPEVA

## Aménagement de l'espace

- Vice-président en charge : Philippe CHARBONNEL**
- Suivi du SCOT [Schéma de cohérence territoriale du Chablais] : document d'urbanisme planifiant les grandes orientations en matière de développement
    - Coopération Franco-Suisse et relations avec le Conseil du Léman
    - Initiatives en vue de favoriser l'émergence de projets d'aménagement nouveaux (fruitière, golf, développement des circuits courts, en particulier, le projet d'une cuisine centrale sur le territoire)
    - Suivi de l'ensemble des projets d'aménagement et de construction (y compris l'aménagement de l'ancien collège et l'étude de définition de l'aménagement du port de Lugrin)
    - Mise en place et suivi du très haut débit



## Pays d'Art et d'Histoire

- Vice-président en charge : Paul GIRARD-DESAPRAULEX**
- Mise en œuvre et suivi du label sur l'ensemble du territoire



## Services à la population

- Vice-présidente en charge : Elisabeth GIGUELAY**
- Habitat - Mise en place et suivi du Programme local de l'Habitat et OPAH
    - Maisons de services publics
    - Suivi du dossier d'accueil des gens du voyage
    - Elaboration du projet local de santé
    - Soutien apporté aux ADMR [Aides à domicile en milieu rural]
    - Mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles
    - Suivi du portage de repas
    - Suivi de l'axe musical
    - Réflexion sur la mise en place d'un CIAS [Centre intercommunal d'action sociale]

## Sentiers

- Vice-président en charge : Gérard COLOMER**
- Poursuite de la mise en valeur des sentiers identifiés dans le cadre du schéma directeur départemental comprenant le sentier d'extension bords de Dranse.

## Mobilité

- Vice-présidente en charge : Géraldine PFLIEGER**
- Réflexions, propositions, suivi des différents modes de transport :
    - Urbain
    - Lacustre
    - Ferroviaire
    - Transport à la demande
    - Covoiturage
    - Modes doux
    - Transport scolaire



## Assainissement

- Vice-président en charge : Régis BENED**
- Mise en place et gestion des travaux dans le cadre du schéma d'assainissement en tenant compte des priorités
    - Etude sur l'eau potable et eaux pluviales
    - Préparation de la prise de compétence GEMAPI



## Economie

- Vice-président en charge : Gaston Lacroix**
- Proposition et mise en œuvre de la politique économique comportant :
    - L'immobilier d'entreprises
    - Le suivi des aménagements des zones d'activités et de leur promotion
    - Le suivi du schéma d'équipement commercial
    - Le pilotage des actions liées à la création d'entreprises et de l'emploi, y compris, la mise en œuvre de la filière nautique
    - La gestion du patrimoine.

## Tourisme

- Vice-président en charge : Bruno GILLET**
- Elaboration d'une politique touristique coordonnée sur le territoire en matière de promotion et d'accueil en lien avec les offices de tourisme de marque et les stations classées
    - Valorisation des sites du Geopark



## Déchets tri sélectif

- Vice-président en charge : Jean-René BOURON**
- Gestion des ordures ménagères et autres déchets
    - Promotion et sensibilisation au tri sélectif
    - Développement de nouvelles filières de recyclage des déchets



## Environnement

- Vice-président en charge : Renato GOBBER**
- Suivi du dossier méthanisation Terragr'eau
    - Suivi des études sur l'opportunité de développement de projets de méthanisation
    - Mise en place et suivi du projet de biodiversité
    - Participation au groupe de travail sur un Territoire à Energie POSitive (TEPOS)
    - Réflexion sur la pollution sonore et lumineuse
    - Réflexion sur un territoire excellence
    - PAEC (projet agroenvironnemental et climatique)
    - Plan pastoral territorial
    - Natura 2000
    - Restauration et entretien des zones humides

## FINANCES

# Budget 2017, une année de transition



**Gérard Colomer, vice-président aux finances et maire de Bonnevaux, décrypte les grandes orientations du budget 2017 :**

« Les élus de la communauté de communes ont fait le choix de la rigueur afin de maintenir le niveau d'imposition antérieur des taxes d'habitation et foncier bâti. Nous devons faire preuve de prudence également vu la complexité comptable de la fusion et la prise de nouvelles compétences. Etre prudent

ne signifie pas rester immobile, les projets en cours sont poursuivis et les services travaillent à préparer les projets des années à venir. L'objectif est de faire le point sur cette année charnière lors du dernier trimestre 2017 puis de réfléchir à un plan pluriannuel d'investissement afin de poursuivre le développement du territoire.

### AUGMENTATION DU FPIC, MARGE DE MANŒUVRE RÉDUITE

Comme toutes les collectivités de Haute-Savoie, la CCPEVA supporte le paiement du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales), pour un montant de 1,2 million d'euros. Pour information, ce prélèvement représente en 2017 l'équivalent du budget annuel de la CCPEVA dédié au transport. Ce fonds, qui augmente d'année en année depuis 2012, est redistribué au niveau national vers d'autres collectivités locales, sur la base de critères de richesse. Couplé à une baisse des dotations d'Etat, ce prélèvement vient diminuer la marge de manœuvre des collectivités locales.

### DÈS 2017, LE PASSAGE À LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE (FPU)

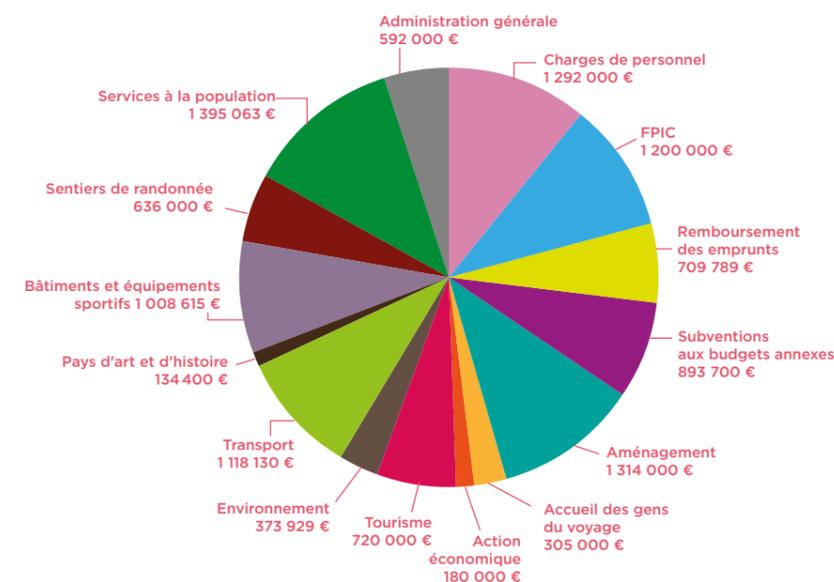
Les élus ont fait le choix, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la fiscalité professionnelle unique et la CCPEVA perçoit désormais, sur les 22 communes du territoire, toute la fiscalité prélevée sur les entreprises (environ 9,5 millions d'euros), en premier lieu la CFE (cotisation foncière des entreprises). Dans un souci d'équilibre et de neutralité pour les communes, la CCPEVA reverse à ces dernières une « attribution de compensation », budgétée à hauteur de 8 millions d'euros.

Ce choix de fiscalité est neutre pour les habitants et la part intercommunale des taxes d'habitation et foncières est restée strictement identique à celle de 2016, sur toute les communes.

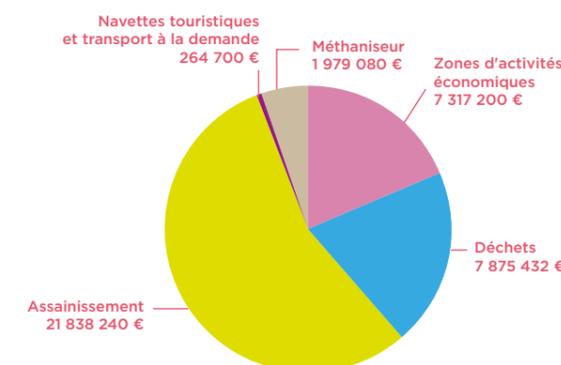
Les autres taxes, comme la cotisation foncière des entreprises ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vont être harmonisées à l'échelle des 22 communes sur des durées de 2 à 5 ans, pour être identiques à terme sur toute la CCPEVA. Il en est de même pour la redevance d'assainissement collectif.

Ceci va entraîner pour les différentes taxes ou redevances concernées des hausses ou des baisses modérées suivant les niveaux actuels dans les communes. »

Les dépenses par grandes actions du budget principal 2017 (sur un total de 11 872 626 €)



Gros plan sur les dépenses des budgets annexes (sur un total de 39 274 652 €)



Le conseil communautaire compte 49 sièges, répartis selon la population des communes.

Evian = 9 sièges ; Publier = 7 ; Neuvecelle, Lugrin et St-Paul = 3 ; Abondance, Bernex, Châtel, Féternes, Larringes, Marin et Maxilly = 2 ; 1 siège pour toutes les autres communes.

## Le bureau

Le bureau est composé de la présidente et des 11 vice-présidents.



**Gérard Colomer**  
Vice-président Finances.  
Maire de Bonnevaux



**Anne-Cécile Violland**  
Vice-présidente ressources humaines.  
Maire de Neuvecelle



**Jean-René Bouron**  
Vice-président Collecte des déchets.  
Maire de Larringes



**Paul Girard-Despraulex**  
Vice-président Patrimoine.  
Maire d'Abondance



**Géraldine Pflieger**  
Vice-présidente Transports.  
Maire de Saint-Gingolph



**Viviane Viollaz**  
Déléguee Evian



**Jean-Luc Pelosse**  
Délégue Fêternes



**Patricia Vanderbrecht**  
Maire de Féternes



**Bernard Maxit**  
Maire de la Chapelle d'Abondance



**Claude Richard**  
Délégue Larringes



**Régis Bened**  
Vice-président Assainissement.  
Maire de Thollon



**Elisabeth Giguelay**  
Vice-présidente Services à la population.  
Délégue Publier



**Réno Gobber**  
Vice-président Environnement.  
Maire de Champanges



**Bruno Gillet**  
Vice-président Tourisme.  
Maire de Saint-Paul



**Philippe Charbonnel**  
Vice-président Aménagement.  
Délégue Châtel



**Annie Eymond dit Griffon**  
Délégue Maxilly



**Daniel Magnin**  
Maire de Maxilly



**Lydie Spindler**  
Maire de Meillerie



**Alain Hyvert**  
Délégue Neuvecelle



**Christian Ruffet**  
Délégue Neuvecelle

## Les conseillers communautaires



**Marie-Claire Sonnois**  
Délégue Bernex



**Nicolas Rubin**  
Maire de Châtel



**Michel Buffet**  
Maire de Chevenoz



**Chantal Amadio**  
Délégue Evian



**Christophe Bochaton**  
Délégue Evian



**Max Michoud**  
Délégue Saint-Paul



**Denis Petit-Jean**  
Maire de Vacheresse



**Marie-Pierre Girard**  
Maire de Vinzier



**Josiane Lei**  
Présidente.  
Adjointe à Evian  
Vice-présidente CD74



**Gaston Lacroix**  
Vice-président Economie.  
Maire de Publier



**Justin Bozonnet**  
Délégue Evian



**Florence Duvand**  
Délégue Evian  
Conseillère régionale



**Pascale Escoubes**  
Délégue Evian



**Marc Francina**  
Maire d'Evian



**Evelyne Tedetti**  
Délégue Evian



**Viviane Viollaz**  
Délégue Evian



**Jean-Luc Pelosse**  
Délégue Fêternes



**Patricia Vanderbrecht**  
Maire de Féternes



**Bernard Maxit**  
Maire de la Chapelle d'Abondance



**Claude Richard**  
Délégue Larringes



**Nolwen Bouché-Bourgeois**  
Délégue Lugrin



**Jacques Burnet**  
Maire de Lugrin



**André Vuadens**  
Délégue Lugrin



**Pascal Chessel**  
Maire de Marin



**Caroline Saiter**  
Délégue Marin



L'économie,

## enjeu phare pour le territoire

Extension de la zone commerciale de Publier



En matière de développement économique, la communauté de communes est désormais le principal acteur public à l'échelon local, sous l'égide de la Région. Gaston Lacroix, vice-président à l'économie et maire de Publier nous détaille cette récente évolution et l'impact pour le territoire.

### LA COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE EST TRANSFÉRÉE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017. QUE VA APPORTER CETTE ÉVOLUTION AU TERRITOIRE ?

**Gaston Lacroix :** Nous avons la chance de vivre sur un territoire dont l'activité économique est très dynamique, avec la présence de poids lourds industriels, un tissu très fort de petites et moyennes entreprises, un environnement attractif et une activité touristique forte. Plus de 300 nouvelles entreprises se créent chaque année ! Le territoire formé par le pays d'Evian et la vallée d'Abondance constitue un réel poids économique à l'échelle du Chablais et c'est aujourd'hui à la communauté de communes, aux côtés de la Région, d'orchestrer cette dynamique économique, de façon cohérente et coordonnée. Ces enjeux ne peuvent plus être gérés individuellement par chaque commune car il est impératif de se projeter et raisonner à l'échelle d'un bassin de vie et d'un territoire plus large. Unis, nous avons les cartes en main pour discuter avec nos partenaires français ou suisses et favoriser un développement harmonieux. Grâce à cette vision d'ensemble, nous pourrions accueillir les entreprises, en prenant soin que chaque projet soit une plus-value pour le territoire et réponde aux besoins.

### SUR QUELS TYPES D'ACTIONS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VA-T-ELLE INTERVENIR ?

**G. L. :** La communauté de communes devient l'interlocuteur référent localement pour tout ce qui concerne le développement écono-

mique. Cela comprend la gestion et l'extension de toutes les zones d'activité, la création et l'accompagnement des entreprises, le développement de filières, l'immobilier d'entreprise, le schéma de développement commercial, ... Seule la gestion du commerce de centre-ville reste à la charge de la commune. La communauté de communes sera cependant sollicitée concernant l'implantation de grandes enseignes afin d'éviter des concurrences inutiles sur une même zone de chalandise. Notre ambition est d'offrir aux entreprises toutes les conditions et les infrastructures nécessaires à leur développement, depuis la création jusqu'à la transmission, et éviter qu'elles ne s'installent hors du Chablais. La gestion de l'ensemble des zones d'activité va également permettre d'établir un schéma d'accueil des entreprises, ajuster les besoins à la demande selon les activités ou le secteur géographique, sans mauvaise concurrence entre les zones.

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX PROJETS EN COURS OU À VENIR ?

**G. L. :** Plusieurs projets d'extension sont en cours dans les zones d'activité, à Publier, Saint-Paul ou Maxilly. Ces nouveaux locaux permettront bientôt à des artisans de s'installer. Pour compléter cette offre, la communauté de communes va réaliser des ateliers-relai à Maxilly pour les jeunes entreprises artisanales et poursuit sa collaboration avec l'agglomération de Thonon pour la pépinière d'entreprises du Léman, dont l'implantation définitive est prévue à Vongy. Un projet d'hôtel d'entreprises, dédié au tertiaire, est en réflexion à l'ancien collège d'Evian. Nous travaillons étroitement avec l'agence Chablais

Léman Développement, qui accueille tous les créateurs et les accompagne dans leurs projets. Le développement de filières autour du nautisme et de l'eau est aussi à l'étude. La zone commerciale de Publier s'étend actuellement avec l'implantation de trois grandes enseignes d'ici septembre 2017. Près de 80 nouveaux emplois locaux sont prévus. Le développement économique est au cœur de nombreux enjeux : le maintien des lieux de vie, notamment dans les centres-villes et dans les villages, la garantie de services de proximité pour limiter les déplacements et permettre aux personnes âgées de vivre chez eux. La création d'emplois est le moyen d'offrir un lieu de travail à proximité de son domicile et de limiter notre dépendance à la Suisse. Une stratégie cohérente de territoire nous aidera à relever tous ces défis et atteindre nos objectifs.

## En chiffres

**2 873 entreprises (2015), soit +36,5% depuis 2008**

**329 créations en 2015**

**19 840 actifs**

**23,7% de frontaliers, soit +31,7% depuis 2008**

**117 hectares de zones d'activités**

## Un développement harmonieux et équitable

L'aménagement du territoire figure parmi les compétences de base de la communauté de communes. C'est la synthèse des actions publiques visant à un développement équilibré. Les réflexions et les projets actuels dessinent le territoire de demain.

Tous les domaines sont concernés: économie, environnement, tourisme, mobilité, services à la population, habitat, agriculture, ... Une vision suffisamment large, supra-communale, est indispensable pour imaginer l'avenir du territoire. La notion de solidarité entre les communes prend ici tout son sens car il s'agit de garantir à long terme un équilibre entre les différents pôles d'un bassin de vie.



### MAINTENIR LA PROXIMITÉ ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU TERRITOIRE

« L'ensemble formé par le pays d'Evian et la vallée d'Abondance dispose de formidables atouts, explique Philippe Charbonnel, vice-président CCPEVA en charge de l'aménagement et adjoint à Châtel. Le territoire est grand, mais à taille humaine. Notre

premier objectif est de maintenir la proximité des services aux habitants. Que chacun puisse vivre là où il souhaite, à tout âge et dans de bonnes conditions. C'est un enjeu majeur des futures années pour que notre territoire garde son attractivité et évite le départ contraint de certaines tranches d'âge. Pour y parvenir, nous devons défendre nos points de vue et nous faire entendre auprès des acteurs privés ou publics. La fusion du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance nous donne un poids politique plus fort ».

La CCPEVA collabore d'ailleurs activement à l'élaboration du SCoT (Schéma de cohérence territoriale du Chablais) qui fixe les grandes orientations des dix prochaines années. « Il est important d'être bien présents sur ce travail et que les élus se l'approprient pour que le document final corresponde aux attentes et que chacun y trouve sa place », poursuit Philippe Charbonnel.

### CUISINE CENTRALE, FRUITIÈRE, ANCIEN COLLÈGE, GOLF... DES PROJETS CONCRETS DÉJÀ À L'ÉTUDE

La commission aménagement étudie cette année la faisabilité de plusieurs projets. « L'idée d'une cuisine centrale a émergé l'an dernier car elle serait l'opportunité de promouvoir les circuits courts, offrir une alimentation de qualité et créer des emplois. Seraient concernés les scolaires, les centres aérés, les personnes âgées bénéficiant du portage de repas, mais aussi des maisons de retraite ou des établissements médicalisés. D'ici l'automne, nous aurons dressé un inventaire des besoins et de l'offre des produits locaux afin d'estimer les quantités. Et bien entendu, le prix de revient du repas devra rester compétitif pour qu'il reste accessible à tous. »

L'ancien collège d'Evian, où se trouve le siège de la CCPEVA, fait aussi l'objet d'un projet de réaménagement. « Une grande partie des bâtiments tombent à l'abandon et ne sont plus aux normes. Les premières esquisses s'orientent vers un site découpé trois pôles : des logements, un hôtel d'entreprises, et une partie administrative. Nous souhaitons aujourd'hui optimiser cet espace et éviter le gaspillage du foncier ».

Autre projet à suivre, celui de la fruitière de Vinzier qui permettrait de relocaliser la fabrication de reblochon sur place, en restant complémentaire des fruitières existantes de la Chapelle d'Abondance et de Féternes.



Le projet d'une fruitière à Vinzier est en cours de réflexion avec les agriculteurs.

« Les agriculteurs semblent aujourd'hui adhérer au projet et nous devrions rapidement pouvoir passer aux étapes suivantes ».

A Maxilly, où la communauté de communes dispose de 20 hectares de terrains, « la réalisation d'un golf agricole refait surface, l'objectif étant de promouvoir une destination golf et rendre la pratique de ce sport plus accessible aux locaux et aux touristes, détaille Philippe Charbonnel. Nous sommes persuadés qu'il existe un réel potentiel et nous aurons dans les prochains mois plus d'éléments de travail pour juger la faisabilité de ce projet ».

### RENFORCER LA COOPÉRATION À L'OUEST

« Le pays d'Evian et la vallée d'Abondance ont des interactions fortes et historiques avec Lausanne et le secteur est du bassin lémanique. La coopération des 3 Chablais (Vaud, Valais et Chablais français), relancée suite à la fusion, réunit les acteurs suisses et français autour de plusieurs problématiques, notamment le développement du transport vers l'Est (renforcement des liaisons lacustres, mise en œuvre du RER sud Léman ou mise en place de liaisons bus entre Evian et Montreux). Sur le plan touristique, une carte est en cours de réflexion, valorisant les principaux sites d'intérêt sur les trois Chablais. Elle serait disponible dans tous les offices de tourisme. Ces actions favorisent des liens plus forts entre le pays d'Evian - vallée d'Abondance et la Suisse ».

TRI DES DÉCHETS

Toujours plus d'efficacité dans la collecte des déchets



La communauté de communes est en charge de la collecte et du traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

Jean-René Bouron, vice-président en charge de cette mission et maire de

Larringes, évoque le travail déjà réalisé et les projets à venir.

« Les élus et les techniciens du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance ont travaillé pendant toute l'année précédant la fusion, afin de repenser l'organisation générale du service de collecte des déchets et d'harmoniser les pratiques de tri sur le nouveau territoire.

Ainsi, les horaires des déchetteries ont été revus pour garantir une complémentarité entre les différents sites et offrir un service de collecte complet à l'usager. Toutes les déchetteries sont en libre accès à tous les usagers résidant dans l'une des 22 communes de la CCPEVA. La décision de fermer l'ancienne déchetterie de Bonnevaux a été prise d'un commun accord car, sans gardien ni véritable filière de traitement, son fonctionnement ne permettait pas une valorisation optimale des déchets. Les usagers sont invités depuis le 1<sup>er</sup> mai à se rendre dans les déchetteries voisines de Vacheresse (La Revenette), et la Chapelle d'Abondance (Miolène). Les horaires ont en effet été repensés et un gardien est à la disposition des usagers pour les informer et les orienter.

Toujours dans le même esprit d'homogénéisation des pratiques de tri, les communes de Bonnevaux, la Chapelle d'Abondance et Abondance vont être équipées dès cet été 2017 de colonnes semi-enterrées. De plus grande capacité, ces colonnes facilitent l'accès aux gestes de tri et augmentent les performances de recyclage. Ces colonnes remplaceront progressivement les bacs individuels.

Par la suite, une démarche concertée auprès des 22 communes visera à développer certaines filières en déchetterie, comme le recyclage des meubles usagers, des déchets électroniques,...

En parallèle, le travail de sensibilisation réalisé par les ambassadeurs du tri va être regroupé avec les missions du service environnement afin de promouvoir la réduction globale des déchets et développer des pratiques respectueuses de l'environnement. La perspective est de faire de la CCPEVA un territoire exemplaire et innovant dans ce domaine ».



Bénéficiez des nouveaux composteurs à prix réduit !

La communauté de communes sensibilise les habitants depuis plusieurs années à la pratique du compostage. En 2017, elle propose des nouveaux composteurs de 400 litres en bois non traité, qui peuvent se recycler en déchetterie une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 60% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'usager étant de 22,30 €. Ce tarif inclut également un «bio-seau» de 7 litres pour une pré-collecte des déchets directement en cuisine.

Les composteurs seront disponibles dès septembre 2017 (sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité)

+ d'info Informations auprès des ambassadeurs du tri au 04 50 74 57 85.

STOP aux incivilités !

Malgré les appels répétés et les campagnes de sensibilisation, certains continuent à ne pas respecter les consignes de tri, à déposer au pied des containers des déchets qui n'ont rien à y faire (cartons, gravats, appareils électro-ménagers,...) ou à poser leurs sacs poubelles à côté des colonnes. Pire, certains jettent leurs déchets directement dans la nature ! Tous les déchets qui ne vont pas dans les bacs et colonnes doivent obligatoirement être déposés en déchetterie, qui sont en accès libre sur tout le territoire.

Amendes pour dépôt sauvage

L'abandon ou le dépôt de déchets sur la voie publique est amendable jusqu'à 450 €. Tous types de déchets sont concernés, des poubelles aux mégots de cigarettes en passant par des cartons et encombrants.

Horaires d'été des déchetteries en Vallée d'Abondance

- Vacheresse :
- Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre :
    - Mercredi / Vendredi de 13h30 à 18h
    - Samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

- La Chapelle d'Abondance (Miolène) :
- Du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre :
    - Lundi / Jeudi / Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
    - Samedi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Châtel :  
Les horaires sont à l'étude et seront prochainement disponibles sur [www.ccpeva.fr](http://www.ccpeva.fr)

ASSAINISSEMENT

Un service de qualité équitabile et cohérent



Station d'épuration de Bernex

« L'intercommunalité apporte la vision nécessaire pour tisser un réseau performant et optimal. »

Régis Bened, Vice-président en charge de l'assainissement et maire de Thollon



Suite à la fusion, une seule structure intercommunale va désormais gérer l'ensemble des actions liées à l'assainissement, qu'il soit collectif ou non, les stations d'épuration et les réseaux.

Régis Bened, vice-président en charge de l'assainissement et maire de Thollon, fait le point.

« L'ancienne communauté de communes du pays d'Evian gérait déjà l'assainissement sur les 16 communes du pays d'Evian, mais les compétences étaient encore partagées en vallée d'Abondance, entre les communes et un syndicat d'assainissement. Notre objectif est d'harmoniser ce service aux habitants d'ici 2020 et d'avoir une tarification cohérente pour tous. La commission assainissement a réfléchi au système le plus équitabile pour tous. La taxe d'assainissement sera de 1,69 €/m<sup>3</sup> d'ici 2020, la part fixe et les redevances vont évoluer. Ces ajustements se feront sur plusieurs années.



Station d'épuration d'Abondance

L'intercommunalité apporte la vision nécessaire pour tisser un réseau performant et optimal. Elle joue ici son rôle solidaire car on parle de la préservation de tout le territoire, et on ne pense plus commune par commune. Les investissements sont souvent trop lourds pour une commune seule. Le grand programme de travaux lancé depuis bientôt dix ans au pays d'Evian

en est un bon exemple car près de 30 millions d'euros auront été investis dans la réhabilitation et l'extension des réseaux, portant à 97% le taux de foyers connectés au réseau public d'eaux usées sur les 16 communes. La communauté de communes terminera également les travaux d'extension prévus dans la vallée, principalement sur la commune d'Abondance. Après ces phases d'extension du réseau, les principaux objectifs du service assainissement sera d'une part d'assurer le bon fonctionnement des installations et les maintenir en état, et d'autre part d'éliminer du réseau les eaux claires parasites, issues des eaux pluviales. Ces eaux claires, « propres », se mélangent aux eaux usées dans certains réseaux et surchargent inutilement les stations d'épuration. Moins de volume d'eau à traiter permettra de diminuer les coûts. Enfin, autre préoccupation, et pas des moindres, la loi NOTRe transfère à l'intercommunalité la gestion du réseau pluvial à partir de 2018. Pour nous préparer à cette échéance, nous collectons au préalable toutes les données dont les communes disposent afin d'identifier les réseaux, les cartographier et connaître leur état. Il s'agit là d'un gros chantier. L'échéance suivante serait, toujours d'après la loi, la gestion de l'eau potable dès 2020. Autant dire que ces prochaines années seront bien occupées ! »



Sur un poste de relevage

En chiffres

- 11 agents d'assainissement (2 recrutements prévus pour la rentrée)
- 400 km de réseaux desservant 38 000 équivalents habitants
- 90 % des habitations raccordées au réseau public
- 8 stations d'épuration
- 44 postes de relevage
- 1 500 000 € de travaux réalisés en 2016 pour raccorder 100 nouvelles habitations

MÉTHANISATION

Terragr'Eau :

les agriculteurs témoignent



Le méthaniseur Terragr'Eau a démarré son activité il y a bientôt un an. Suite à la première phase d'épandage réalisée ce printemps, les agriculteurs adhérents de la nouvelle structure témoignent.

A 29 ans, **Julien Bochaton** fait partie des jeunes agriculteurs qui prennent la relève. Il a repris en 2013 les rênes de l'exploitation familiale, qui se transmet de génération en génération, située Chez Folliet à Larringes. La ferme Bochaton compte environ 40 vaches laitières, une trentaine de génisses et produit 260 000 litres par an destinés à l'affinage de fromage Abondance AOP (Appellation d'origine Protégée). Ses parents, Daniel, officiellement à la retraite, et Yvette continuent de lui prêter main forte à la ferme.

La famille Bochaton connaît bien le projet de méthanisation Terragr'Eau, pour avoir participé au premier groupe de travail il y a 15 ans. « Nous attendions cet équipement car il fédère les agriculteurs du plateau et renforce la qualité de notre agriculture », souligne Daniel Bochaton. Son fils Julien était lui aussi convaincu par le projet et n'a pas hésité à signer son engagement auprès de Terragr'Eau.

« Nous payons une prestation de 2€ la tonne à la SICA pour qu'elle assure la collecte des effluents et l'épandage. Le fait de payer ce service est important car il nous permet de garder la main sur cette phase, même si nous ne la gérons plus en direct. Cette première saison d'épandage s'est bien passée, la SICA était réactive et nous avons eu tout le fertilisant dont nous avons besoin et au bon moment pour les 50 ha de terres.

Ce système a plusieurs avantages : en premier lieu la qualité du fertilisant, épandu au plus près du sol, à la bonne dose et sans odeur. Le nouveau système résout également nos problèmes de stockage d'effluents pendant l'hiver. Auparavant, par manque de place, nous étions contraints d'épandre en automne afin de vider nos fosses. C'était une perte de fertilisant et un apport non nécessaire à la terre. Aujourd'hui, tout est stocké dans les fosses de Terragr'Eau.

Cela représente un réel gain de temps car je peux me consacrer à d'autres tâches au sein de l'exploitation. Sans compter le fait que nous n'avons pas à investir dans le renouvellement de matériel d'épandage, très coûteux. Enfin, et ça compte, la SICA nous décharge des formalités administratives liées au plan d'épandage. Pour nous, le premier bilan est positif et nous sommes confiants pour la suite ».



La SICA  
Terragr'Eau

Société d'intérêt collectif agricole

**Philippe Gillet, agriculteur et président de la SICA Terragr'eau** est satisfait de la

première saison d'épandage, de février à fin avril, puis de fin mai à fin juin, pour fertiliser après les fauches. Rappelons que la SICA a été créée en janvier 2014, dans le but de gérer la collecte des effluents et l'épandage des digestats liquides et solides issus du méthaniseur.

« Grâce à une météo très clémente, tout s'est globalement déroulé selon nos attentes. C'est une année de mise en route et les agriculteurs ont tous joué le jeu et pris le temps pour le repérage des parcelles et des accès.

A ce jour, 41 exploitations du plateau sont adhérentes, représentant 1500 hectares de surfaces épandables, soit 70% des surfaces de l'impluvium. La SICA s'est équipée en conséquence, en investissant dans deux tonneaux à lisier et un tracteur. Un chauffeur a été recruté, ainsi qu'un salarié chargé des plannings des plans d'épandage. Nous faisons appel à des prestataires agricoles pour compléter nos besoins. Nous sommes très satisfaits du matériel car le résultat est conforme aux attentes. Le choix d'épandre avec un pendillard assure un dépôt au plus près du sol, sans aucune incidence pour les bêtes et sans perte de valeur fertilisante. Autre promesse tenue, l'absence d'odeur, un vrai confort pour la population !

La mise en place du système prendra certainement deux années, pendant lesquelles nous procéderons à des ajustements, mais les prévisions sur les quantités étaient plutôt justes. Nous collectons plus de 30 000 tonnes d'effluents, exclusivement agricoles et tous les agriculteurs ont eu en retour l'épandage dont ils avaient besoin. Le méthaniseur collectera par ailleurs 2000 t des exploitations de la vallée d'Abondance.

Outre le gain de temps, la SICA offre à ses adhérents un réel accompagnement individuel. Les plans de fumure sont établis avec la chambre d'agriculture, et chaque exploitant peut bénéficier de la visite d'un agronome. C'est important d'avoir un regard extérieur, savoir se remettre en question. L'objectif est d'améliorer la valeur fertilisante et la productivité de l'exploitation, tout en garantissant la préservation de l'environnement grâce à un dosage adapté ».

L'année de mise en route

**Septembre 2016** : démarrage de l'activité du méthaniseur et collecte des déchets verts destinés à la plate-forme de compostage

**Octobre 2016** : début de la collecte des effluents agricoles.

**20 février 2017** : début de la phase d'épandage, jusqu'à fin avril

**14 mars 2017** : première injection du biométhane produit dans le réseau GrDF

La construction du méthaniseur Terragr'Eau a bénéficié du soutien de l'Europe (fonds FEDER)



FILIÈRE BOIS

Projet de desserte forestière pour renouveler le massif du Mont Bénand

Les forêts de ce massif ne sont plus exploitées comme autrefois et vieillissent. Un projet de desserte forestière, inscrit dans le plan biodiversité de la communauté de communes, peut permettre d'inverser la tendance.

UNE FORÊT TROP MORCELÉE, QUI VIEILLIT ET SE DÉPRÉCIE

Pendant des décennies, ces bois représentaient une véritable richesse pour les familles du canton d'Evian : chaque enfant recevait en partage un bout de parcelle dont les sapins servaient à réparer une maison ou construire une charpente. Mais les partages successifs ont engendré un morcellement tel que l'exploitation de la forêt est devenue quasi impossible : 225 hectares découpés en 1280 parcelles appartenant à 1 016 propriétaires ! Nombreux sont ceux qui ignorent même qu'ils sont propriétaires de parcelles. Mal organisées, les coupes de bois sont souvent faites hors de tout contrôle, dommageables pour le paysage, la repousse et les chemins.

La technique de bûcheronnage a cessé d'être transmise par les parents : les « châbles », ces couloirs pour faire descendre le bois, se sont bouchés, et l'abattage du bois reste dangereux. En conséquence, la forêt vieillit et se déprécie : les troncs qui dépassent 70 cm de diamètre ont moins de valeur car mal adaptés au sciage. Sans compter les dégâts sur les bois vieillissant, dûs aux fortes chaleurs et au « bostryche », un insecte qui prolifère.

LA FORÊT, UNE RESSOURCE ESSENTIELLE À RENOUVELER

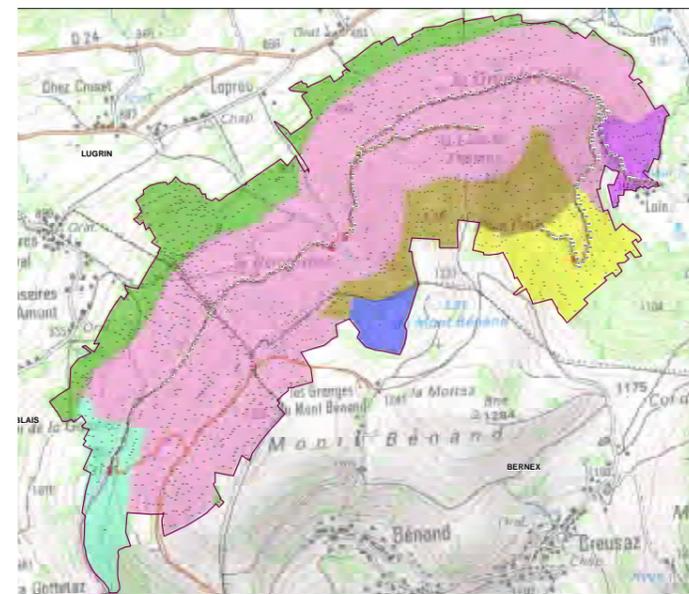
La forêt joue de multiples rôles pour la biodiversité : elle abrite une flore et une faune exceptionnelles, garantit une qualité d'approvisionnement en eau, évite les ravinements et offre des paysages magnifiques en toute saison. Pour la préserver et renouveler cette ressource, il est impératif de bien la gérer, en créant des dessertes pour permettre l'accès aux engins forestiers et en réintroduisant des techniques comme le câblage.

DESSERVIR LES PARCELLES POUR MIEUX EXPLOITER LA FORÊT

Le projet de la CCPEVA est une route forestière transversale en deux tronçons : à l'ouest partant du secteur de la Beunaz, et à l'Est depuis le secteur Thollon, lieu-dit En l'Ain. Cet accès, empierré avec des écoulements d'eau spécialement conçus, est destiné à accueillir les camions. Cette « pénétrante » aura par la suite un accès réglementé, ouvert seulement aux propriétaires et exploitants forestiers selon un système de limitation expérimenté avec succès dans d'autres communes forestières. Des pistes de débardage (1150 ml) réservées aux engins forestiers ainsi que cinq places de dépôt et retournement sont également prévues.

UNE DÉMARCHÉ LONGUE ET MÛRIE

Initiée en 2013, cette démarche est portée par les élus de Saint Paul, Lugrin, Thollon, Bernex, et a donné lieu à plusieurs réunions publiques qui ont rassemblé plus d'une centaine de personnes. Un groupe de travail composé d'élus et de propriétaires, accompagné par des techniciens forestiers, sont allés reconnaître les implantations envisagées. Les tracés ont été soigneusement élaborés par des spécialistes, en lien avec la chambre d'agriculture, en tenant compte de toutes les exigences environnementales. Le dossier est dans les mains du préfet qui pourra donner son feu vert pour la création d'une A.S.A. : Association Syndicale Autorisée (des propriétaires). Cette association, dont le fonctionnement s'apparente aux sociétés des Alpes ou aux bourgeoisies suisses, permettra aux propriétaires de réaliser les travaux nécessaires au bon entretien de la forêt.



Le projet de desserte

Calendrier

- Juin 2017**  
Dépôt du dossier de création de l'A.S.A. en préfecture
- Automne 2017**  
Enquête publique avec commissaire enquêteur dans les 4 mairies concernées
- 1<sup>er</sup> semestres 2018**  
Lancement des travaux

Plan de financement

Les subventions de la Région, de l'Europe et du Département peuvent atteindre 80% du montant des travaux. La part restant à payer par les propriétaires est extrêmement minime.

- Montage de l'A.S.A. : **40 000 €** (convocation des 1040 propriétaires, établissement des fiches parcellaire, enquête publique) . Porté par la CCPEVA (des aides sont possibles)
- Travaux : **381 927 €** (routes forestières + pistes de débardage et dépôts) dont subventions attendues : **305 541 € (80%)**



## Préserver nos ressources et la biodiversité

Entretien avec Renato Gobber, Vice-président à l'environnement, Maire de Champanges

« Après des années de travail et de préparation, le projet du méthaniseur a vu le jour et nous sommes très satisfaits du résultat. Il permet de préserver durablement les ressources en eaux potables et minérales grâce au contrôle des épandages, limitant les risques de pollution des nappes phréatiques. C'est un confort incontestable pour les agriculteurs et la population. L'ouverture du méthaniseur aux agriculteurs de la vallée d'Abondance est une réelle opportunité et montre bien que ce projet profite à l'ensemble du territoire. La production de biométhane, une énergie renouvelable non fossile, issue des effluents d'élevage principalement, est un vrai gain pour l'environnement. Outre le fait d'être injecté dans le réseau collectif, ce biogaz pourrait par exemple servir de carburant aux véhicules par la suite. Fort de ce succès, une étude est en cours pour un second méthaniseur qui permettrait de traiter tous les effluents qui ne peuvent pas être traités par la S.A.S. Terragr'Eau (déchets de cuisine des cantines et restauration, déchets des pêcheries, boues des stations d'épuration,...).

Nous poursuivons ainsi notre politique de protection des zones humides, qui a débuté bien avant la création de la communauté de communes, il y a plus de 40 ans, en partenariat avec l'APIEME (Association pour la Protection des Eaux Minérales Evian). Les zones sont classées RAMSAR ou Natura 2000, garantissant une protection durable. Nos efforts sont récompensés car nos captages d'eau potable sont exempts de pollution et l'eau minérale d'une extrême pureté.

Toutes ces actions favorisent un environnement propice au maintien et au développement de la biodiversité, avec une faune et une flore riches et diversifiées. Nous ne relâcherons pas nos efforts, bien au contraire. Un plan biodiversité sur quinze ans a été mis en place et validé par les élus du pays d'Evian en 2014 et s'étendra prochainement à la vallée d'Abondance.

Le plan pastoral auparavant porté par la communauté de communes de la vallée d'Abondance est en cours de renouvellement. Ce plan s'adresse aux agriculteurs alpagistes afin de maintenir voire de faire reculer la lisière forestière pour préserver des espaces ouverts. Il permet d'obtenir des aides substantielles pour, entre autres, l'entretien des chemins, l'amélioration de l'habitat des alpagistes ou le maintien de points d'eau pour le bétail et les hommes.

Ma fonction de vice-président à l'environnement me permet d'assurer la continuité des dossiers que je suivais auparavant en tant que président du SIVOM du pays de Gavot, syndicat dont la compétence majeure était la protection des zones humides. Je défendrai avec conviction tous ces projets qui contribueront à transmettre un environnement préservé aux futures générations. »



## Communes zéro pesticides 0%

Afin de réduire l'utilisation des pesticides sur les espaces publics, les communes de Publier, Neuvécelle et Maxilly ont souhaité s'engager dans la charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

Un engagement officialisé le 30 avril dernier. Plusieurs communes se sont déjà engagées ces dernières années : Evian, Champanges, Larringes, Lugrin, Vinzier, St-Paul et Marin.



Rendez-vous en 2018  
4<sup>e</sup> Wintertrail Oxfam  
10 et 11 mars 2018.  
Les inscriptions sont lancées !

## Wintertrail OXFAM : défi relevé !

Les 4 et 5 mars 2017, la vallée d'Abondance et la station de Morgins ont accueilli la 3<sup>e</sup> édition du Wintertrail Oxfam.

Cette manifestation unique en son genre (c'est la plus longue épreuve sportive au monde en raquettes à neige, soit 60 km et près de 2900 m de dénivelé positif) a la particularité d'être un événement solidaire dont le but est de financer les actions de l'association Oxfam France. Chaque équipe de quatre s'engage à collecter au moins 2 000 € de dons auprès de son entourage et de sponsors avant de prendre le départ. L'ancienne intercommunalité de la vallée d'Abondance accueillait l'événement depuis 2015. La nouvelle communauté de communes s'est pour l'instant engagée jusqu'en 2018. Un bilan sera réalisé afin de décider de la suite.

L'argent collecté permet à l'ONG Oxfam France de poursuivre ses actions de solidarité internationale : intervention auprès de personnes touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits pour leur fournir une aide humanitaire d'urgence ; élaboration de programmes d'éducation, de santé et d'accès à l'eau pour soutenir les populations ; mise en œuvre de campagne de mobilisation citoyenne et de pression sur les responsables politiques.

+ d'info | [www.oxfamwintertrail.fr](http://www.oxfamwintertrail.fr)

## Plantation de vergers pour favoriser la biodiversité



Dans le cadre du vaste réaménagement du parc Dollfus situé à l'entrée ouest, la Ville d'Evian a choisi d'agir en faveur de la biodiversité en plantant un nouveau verger et a invité les écoles à participer à cette action environnementale. C'est pourquoi début avril, plusieurs classes de l'école de la Détanche à Evian ont participé à la plantation de sept arbres fruitiers au parc Dollfus. L'action en faveur des vergers est inscrite dans le plan biodiversité 2015-2030 et afin d'inciter les communes à replanter des vergers communaux, la communauté de communes prend en charge 50% du montant de l'achat d'un arbre fruitier devant correspondre à des variétés traditionnelles et la participation est plafonnée à 1000€ par verger, par commune et par an.

## Lutte contre les moustiques



Dans la continuité des actions menées par le SIVOM, les campagnes de lutte contre les moustiques se poursuivront cette année. Elles se dérouleront jusqu'au mois de septembre. Les communes concernées sont : Saint-Paul, Féternes et Larringes.

## La fibre se déploie

Le calendrier de déploiement de la fibre (FTTH et FTTO) sur le territoire a été confirmé aux élus le 12 juin dernier.

En 2017, plusieurs axes principaux ont déjà été réalisés. Le projet est porté par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), qui en a confié l'exploitation du réseau au groupe Tutor - Covage.

Tournée en priorité vers le monde économique, la construction de l'artère principale raccordant chaque zone d'activité économique et chaque centre-bourg du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance s'achève progressivement. L'aboutissement de cette première phase des travaux permet aux opérateurs de proposer aux entreprises intéressées des offres Très Haut Débit à haut niveau de service (débit garanti symétrique, garantie de rétablissement de moins de 4h, gestion de la qualité de service, ...). Afin de bénéficier de ce service, les entreprises sont invitées à contacter directement leur opérateur actuel ou se mettre en relation avec COVAGE sur [www.elfibre.com](http://www.elfibre.com).

### PHASE 1, EN 5 ANS :

- > 90 % des entreprises de plus de 6 salariés, les zones d'activité, les sites d'enseignement
- > 49 % des TPE/PME & logements

### PHASE 2 À HORIZON 10 ANS :

- > 90 % des TPE/PME & logements

+ d'info | [www.elfibre.com](http://www.elfibre.com)

## Les chiffres clés de l'édition 2017

**190 540 €** récoltés pour Oxfam France

**360 personnes inscrites, venant de France, Belgique, Suisse, Angleterre et Luxembourg.**

**220 supporters qui ont fait le déplacement pour soutenir leur équipe**

**162 bénévoles qui ont rendu l'événement possible**



## Transports scolaires : 2 500 inscrits

La date limite des inscriptions aux transports scolaires était fixée au 15 juin. Cependant pour ceux qui n'ont pas pu respecter ce délai, les inscriptions sont toujours possibles mais avec des tarifs majorés de 20% et dans la limite des places disponibles. Les élèves recevront fin août par courrier leur carte ainsi que les horaires correspondant au point d'arrêt choisi lors de l'inscription. Environ 2 500 élèves emprunteront les transports scolaires en 2017-2018.

## Vers une offre de transports plus cohérente



La communauté de communes a décidé de reprendre la main sur la gestion des transports.

Géraldine Pflieger, vice-présidente en charge des transports, est particulièrement concernée par la thématique en tant que maire de Saint-Gingolph,

une commune quotidiennement touchée par les embouteillages et le manque de transports en commun.

### POURQUOI AVOIR CHOISI DE DEVENIR AUTORITÉ ORGANISATRICE DE PREMIER RANG ?

**Géraldine Pflieger :** Ce choix est avant tout motivé par le constat d'un manque de liaisons de transport dans le Chablais, notamment à l'Est. L'offre existante est disparate, mal coordonnée et donc illisible pour les usagers. Notre objectif est d'apporter des alternatives à la voiture, car nos routes sont surchargées et congestionnées aux heures de pointe. En coordonnant nous-mêmes les différents moyens de transport, nous souhaitons être au plus proche des besoins des usagers et adapter les liaisons en fonction des spécificités des zones géographiques du territoire : zone urbaine et péri-urbaine, plateau, vallée. La mobilité est un enjeu d'aménagement et une condition pour le développement de notre économie et du tourisme. La loi NOTRe a bouleversé la gestion de la compétence transport et nous ne souhaitons pas perdre deux voire trois ans, le temps que la région et le département se réorganisent. L'échelon intercommunal nous apparaît pertinent, au plus près des usagers.

### COMMENT LES TRANSPORTS VONT-ILS S'ORGANISER ?

**G. P. :** Les discussions et les réflexions avec les partenaires avancent bien depuis six mois. Avec l'arrivée du CEVA à Evian en 2020, nous souhaitons mettre en place un véritable pôle multi-modal de transports. Un diagnostic complet

de la mobilité est en cours. Le résultat de cette étude, attendu pour novembre, nous aidera à définir une stratégie opérationnelle, dont la mise en place débutera dès mi-2018 jusqu'en 2020. Nous aurons en charge l'organisation des transports urbains, des liaisons interurbaines, des navettes touristiques entre les bords du lac et les stations de ski, ainsi que dans la vallée, le transport à la demande, les transports lacustres et les bus scolaires. Nous travaillons en concertation avec l'agglomération de Thonon, la Suisse et la région. Concernant les transports lacustres, nous avançons dans le bon sens avec notamment le projet de doubler la liaison de la CGN Evian-Lausanne et de créer une nouvelle ligne depuis Lugrin. L'autre projet phare est la réouverture de la ligne de train Evian-Saint-Gingolph, pilotée par la région. Nous sommes au stade des études techniques pré-opérationnelles, au choix de l'emplacement des gares. La ligne de bus littorale pourrait également être renforcée afin d'alléger le trafic sur la route départementale. Le développement du co-voiturage est aussi une de nos priorités, notre rôle consistant à le rendre plus lisible, à créer des parking relai.

Notre objectif à terme est d'avoir une offre complète et cohérente, d'offrir les correspondances adaptées pour permettre au plus grand nombre de se déplacer comme ils le souhaitent. Cette action s'inscrit aussi dans la politique de maintien à domicile des personnes âgées et le maintien des jeunes sur notre territoire.

## ViaRhôna : la liaison sud-lémanique se dessine

La ViaRhôna est un aménagement cyclable de 815 km en France, en cours de réalisation, qui reliera à terme le lac Léman aux plages de Méditerranée. Le pays d'Evian et la commune de Saint-Gingolph marquent le départ de la ViaRhôna, depuis la frontière suisse jusqu'à Thonon. Ce projet conduit à une itinérance cyclo-touristique de découverte des patrimoines le long ou à proximité immédiate du fleuve Rhône. L'itinéraire alterne deux modes de circulation : soit en voie verte sécurisée, dédiée uniquement aux cyclistes (ou modes de déplacement non motorisés), soit en véloroute, voie de circulation partagée avec les automobilistes sur des routes secondaires.

La liaison sud-lémanique se constitue, avec, sur le territoire de la CCPEVA, un premier tronçon Saint-Gingolph – Locum, soit 3 km, dont les travaux sont prévus dès janvier 2018, pour une inauguration au printemps 2019. Pour compléter ce tronçon, une étude de tracé entre Locum et Publier, soit 17 km, est en cours. Elle a pour but d'étudier techniquement et financièrement deux ou trois itinéraires possibles. Nous bénéficions d'un large soutien financier de la région et du département, avec près de 80% d'aides. L'agglomération de Thonon travaille elle aussi à finaliser le maillage et nous visons de boucler cette liaison en 2020. C'est un formidable atout touristique, qui servira également aux habitants pour leurs déplacements travail ou loisirs.



+ d'info | [www.viarhona.com](http://www.viarhona.com)

### QUELLE SERA L'INCIDENCE FINANCIÈRE POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?

**G. P. :** « Tous les scénarii seront étudiés pour rester à coût constant. Dès mi-2018, la CCPEVA percevra la taxe transports, une contribution locale des employeurs qui était jusqu'ici collectée par le SIBAT (syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon), soit près 700 000 €. Nous cherchons à rationaliser les coûts et optimiser le service aux usagers.



## Etendre le label

## Pays d'art et d'histoire

Décerné par le ministère de la Culture, le label Pays d'art et d'histoire récompense l'engagement commun des collectivités et des acteurs du patrimoine pour préserver et valoriser la richesse du patrimoine local. La vallée d'Abondance en bénéficie depuis 2003 et c'est forts de cette expérience que les élus souhaitent étendre le label au pays d'Evian.



**Paul Girard-Despraulex, vice-président en charge du patrimoine et maire d'Abondance, est bien placé pour défendre le projet, pour l'avoir suivi dès ses débuts en vallée d'Abondance.**

« L'extension du label serait pour le territoire une vraie reconnaissance de la richesse de notre patrimoine auprès des touristes comme des habitants. Depuis sa mise en place sur la vallée d'Abondance, les activités et les animations prennent de plus en plus d'ampleur chaque année, signe de l'engouement et de l'intérêt croissant des visiteurs. Le label a permis de tisser un lien étroit entre les sites culturels, l'intercommunalité et la population. Toute une équipe constituée des acteurs du patrimoine, des élus et du ministère œuvrent au quotidien pour faire vivre ce label.

Avant de s'engager dans la démarche, les élus de la vallée d'Abondance avaient réalisé un recensement, afin d'évaluer le potentiel du territoire. Celui-ci s'est révélé prometteur à tous les points de vue : religieux, architectural, naturel ou paysager. Le prestigieux label Pays d'art et d'histoire était pour nous le moyen de valoriser ce patrimoine riche et diversifié avec ses paysages préservés, son habitat rural caractéristique, son savoir-faire, ses pratiques agropastorales. Depuis l'attribution du label en 2003, nous avons tout mis en œuvre pour le faire vivre, l'animer, sensibiliser le public notamment scolaire, mais aussi local et touristique, les spécialistes du patrimoine. Cet engagement et ces efforts nous ont valu le renouvellement du label en 2013. Aujourd'hui, la fusion avec le pays d'Evian nous donne l'opportunité d'étendre ce label car les richesses patrimoniales sont très riches et complémentaires de celles de la vallée.

Un inventaire du patrimoine du pays d'Evian va être réalisé d'ici la fin de l'année avant de

déposer notre dossier de candidature. Nous avons fait appel pour cela à Sidonie Bochaton, doctorante en archéologie à l'Université Lyon 2, originaire de Thollon. Elle connaît très bien le territoire pour ses recherches sur le prieuré de Meillerie et de Saint-Paul. Nombreux sont ceux qui l'ont déjà croisée lors de visites guidées ou de conférences.

Je suis certain que notre territoire a tous les atouts nécessaires pour obtenir l'extension de ce label de qualité qui récompense notre volonté de préserver et valoriser notre patrimoine. Il répond aussi au souhait de transmettre le témoignage de notre histoire aux générations futures en les associant à la démarche. Le label Pays d'art et d'histoire est un gage national de qualité de notre territoire et s'inscrit ainsi dans notre politique de développement touristique. »

### le saviez-vous ?

Depuis 1985, le label « Villes et Pays d'art et d'histoire » est attribué par le ministère de la Culture aux collectivités qui s'engagent dans l'animation et la valorisation de leur architecture et de leur patrimoine (patrimoines bâti, naturel, industriel, maritime, mémoire des habitants...).

Sur l'ensemble du territoire national, 181 villes et territoires peuvent se prévaloir du label. C'est un label de qualité bien identifié par les élus et qui fait l'objet d'une forte demande de leur part car être labellisé c'est obtenir la reconnaissance légitime au niveau national de la qualité des richesses locales et de sa force d'action pour faire vivre son patrimoine. Cette expérience et cette pratique française sont également convoitées au niveau européen. Le concept intéresse certains pays qui souhaitent développer des actions innovantes et adapter le label à leur territoire.

# Vers une optimisation et une harmonisation des ressources humaines de la collectivité



« La question des ressources humaines est primordiale dans le cas d'une fusion de deux structures, car cela implique des changements importants, tant pour les agents que pour l'organisation des services. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la nouvelle communauté de communes compte 64 agents, issus des deux anciennes structures du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance. A effectif constant, la communauté de communes doit assurer aujourd'hui des compétences plus nombreuses, sur un territoire plus large.

Le siège social de la CCPEVA est situé à Publier où se trouve déjà la grande majorité des services. Certains agents sont encore basés à Abondance mais l'objectif est de réunir à terme tout le personnel

au siège, afin d'assurer une bonne cohésion entre les équipes. Une partie des services techniques restent affectés à l'extérieur, sur leur lieu de mission (stations d'épuration, déchetteries, collecte des déchets).

L'effectif dépassant les 50 agents, un comité technique paritaire a été créé le 8 juin dernier. Composé de représentants du personnel et d'élus employeurs, cet organe de concertation est chargé de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. En parallèle a été créé le CHSCT - Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail -, qui a pour mission de garantir de bonnes conditions de travail, de santé et de sécurité aux agents.

2017 sera une année transitoire puisqu'il s'agit d'harmoniser toutes les conditions de travail des agents: temps de travail, action sociale, organigramme, fiches de poste, régime indemnitaire, règlement intérieur,... Et afin de permettre à chacun de mieux se connaître, des rendez-vous conviviaux sont organisés en dehors du temps de travail (repas de fin d'année, galette des Rois, journée sportive de cohésion en septembre).

La réussite de cette fusion réside dans le bien-être au travail de chacun des agents et leur implication. Le service RH veille à leur épanouissement avec bienveillance, justesse et équité et je les remercie pour leur disponibilité et leur professionnalisme. Les six premiers mois passés témoignent d'une bonne volonté de chacun et d'une cohésion d'ensemble, essentiels pour le bon fonctionnement de la collectivité, et pour garantir aux habitants un service de qualité ».

Anne-Cécile Violland,

Vice-présidente en charge des ressources humaines

## Bienvenue !



**Emilie Jaud**, assistante transports et secrétariat, depuis le 15 mai. Elle occupait auparavant le poste de secrétaire de mairie à Arinthod dans le Jura.



**Florian Cochon**, technicien chargé des contrôles de raccordement au service assainissement depuis le 1<sup>er</sup> juin. Il travaillait précédemment pour la protection des eaux gazeuses Badoit / Salvetat pour la SA des Eaux Minérales Evian.



**Alizée Rigaux**, technicienne chargée de la mise en place du SIG (Système d'Information Géographique) depuis le 1<sup>er</sup> juin, pour une durée de 1 an.

## La CCPEVA a son nouveau logo

La communauté de communes s'est dotée d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique. Les élus ont porté leur choix sur le projet du Studio Olivier Rosset, installé à Saint-Paul.



Le logo se compose d'un symbole formé de 4 triangles en dégradé, du bleu (froid) jusqu'au vert tendre.

Les formes évoquent le relief du territoire depuis les montagnes jusqu'au littoral. Les couleurs rappellent l'eau, la nature et l'environnement.

Ces triangles se reflètent pour mettre en présence le lac.



## Des services de qualité pour faciliter votre quotidien

Dans le cadre de son projet de territoire et lors des réflexions menées sur le rôle de la communauté de communes, les élus se sont vite accordés sur la nécessité de développer certains services à la population, dans les domaines de la santé, du logement, de l'aide aux personnes âgées. Tour d'horizon avec Elisabeth Giguelay, vice-présidente en charge de la compétence et adjointe à Publier.



### Une enquête sur le bien-être des habitants du territoire

« L'objectif de cette enquête était d'interroger les habitants sur leur besoins, leurs difficultés ou leurs inquiétudes. En une question : les gens se sentent-ils bien chez eux ? Tous les sujets ont été abordés : accès aux soins, transports, logement, vie sociale. Les résultats font apparaître certaines problématiques récurrentes, notamment le manque de certains spécialistes médicaux, comme les cardiologues ou les opticiens, la peur de perdre l'hôpital de Thonon, ainsi que les difficultés pour jeunes et les personnes âgées à se déplacer facilement. La Vallée d'Abondance est particulièrement affectée par le manque de transports en commun. Mais d'une manière générale, nous avons eu la bonne surprise de voir les gens plutôt satisfaits de leurs conditions de vie. A nous d'inventer un système pour résoudre par exemple les soucis de mobilité. L'expérience du transport à la demande sur le pays d'Evian est une réussite. Peut-on l'améliorer ? L'étendre à la vallée ? Comment communiquer sur l'offre de soins existante et la rendre plus lisible pour les patients ? Toutes les pistes sont à étudier. »



### Aides aux logements

« La communauté de communes a lancé une OPAH - opération programmée d'amélioration de l'habitat - afin de garantir à tous un accès à un logement décent. L'objectif est d'aider à la réhabilitation des logements vétustes ou insalubres, mais aussi de favoriser la mise en location de logements sociaux. Il faut savoir que le seuil de pauvreté dans le Chablais est fixé à 1000 €, vu la cherté du territoire, et que près de 70 % des habitants de Haute-Savoie seraient éligibles à un logement social. Nous devons à tout prix casser cette mauvaise image dont souffre le logement social et inciter les propriétaires bailleurs à proposer des logements sociaux. D'autant plus qu'ils peuvent bénéficier d'aides importantes et de réductions d'impôt par convention. »



### L'enjeu du maintien à domicile

**En 2016**

**3 000 repas livrés à domicile aux personnes âgées**

**4 977 voyages effectués en PTI BUS**

« Les personnes âgées ont évoqué leur angoisse de ne pas pouvoir rester chez eux aussi longtemps que possible. Le transport à la demande, le portage des repas, les maisons médicales ou de services vont dans le sens du maintien à domicile. L'aide à la mise aux normes des logements pour les personnes âgées également. La communauté de communes se substitue désormais aux communes dans le soutien aux aides à domicile (ADMR). Nous devons coordonner l'ensemble des acteurs sociaux du territoire - infirmières, assistantes sociales, mairies et département - afin d'avoir une réponse cohérente et un suivi médical et social des personnes qui vivent sur le territoire. Cette mise en réseau nous aiderait à être plus efficace et à réagir à temps, et permettrait d'assurer une équité pour tous, que vous soyez en ville, sur le plateau ou dans la vallée. Des maisons publiques regroupant les divers organismes sociaux sont à l'étude. »

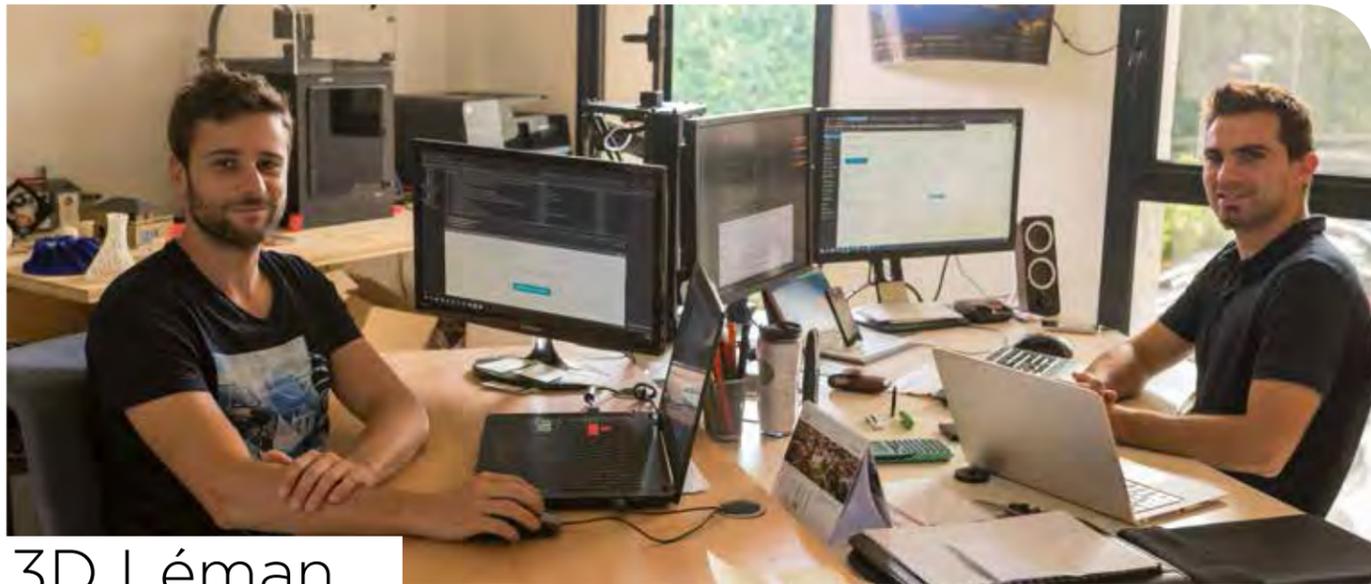


### Relais d'assistants maternels (RAM)

« Le RAM est un service de proximité gratuit pour les usagers, permettant aux assistantes maternelles comme aux parents d'être écoutés et informés. La création d'un Relais d'Assistants Maternels, à l'échelle intercommunale, est très vite apparue comme logique et pertinente. Les communes, notamment les plus petites, n'ont pas les moyens d'assurer seules ce type de structure. L'objectif est de professionnaliser le métier d'assistante maternelle. Les animatrices du RAM, qui seront deux d'ici la fin de l'année, se déplaceront dans les communes afin d'offrir un service de proximité. Elles pourront aider à repérer les enfants en difficulté, informer sur la vaccination et répondre aux nombreuses questions concernant les modes de garde. Elles animeront des rencontres parents, enfants et assistantes maternelles afin de nouer des liens sociaux. Le RAM intercommunal se substituera au RAM de la Ville d'Evian. A partir de septembre, des permanences d'ouverture au public seront organisées à Evian pour tout le territoire de la CCPEVA. »

+ d'info

Relais assistant maternels du pays d'Evian - vallée d'Abondance  
8 avenue des Acacias // 74500 Evian // Tél.: 04 50 74 41 55  
Ouverture au public : mardis et jeudis 9h-12h 13h30-17h, vendredis 9h-12h



## 3D Léman, au service de la 3D

Adrien Laperrousz (à gauche) et Guillaume Bonnaud, les associés de 3D Léman

La société 3D Léman est hébergée à la pépinière du Léman depuis deux ans. Afin de développer l'activité, son créateur Guillaume Bonnaud a élargi les possibilités en proposant une gamme complète de services 3D : depuis l'impression et la modélisation de prototypes, jusqu'à l'imagerie photo-réaliste et la réalité virtuelle, des technologies innovantes en pleine croissance.

Jeune ingénieur en environnement diplômé de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, Guillaume Bonnaud a débuté son parcours au sein d'un bureau d'ingénieur à Genève. Conscient du fort potentiel des technologies 3D, il décide rapidement de se lancer dans la création de sa propre société. Cherchant des bureaux pour s'installer, il est orienté vers la pépinière d'entreprises du Léman, basée à Perrignier. « Je voyais l'opportunité d'être en contact avec d'autres jeunes créateurs, me constituer un réseau et être accompagné par l'agence économique Chablais Léman Développement, explique Guillaume Bonnaud. Le comité de sélection a cru en mon projet et j'ai pu intégrer la pépinière en 2015. Mon activité initiale consistait à proposer des impressions et des modélisations 3D aux architectes et urbanistes, aux bureaux d'étude. » Après une année, Guillaume Bonnaud sent la demande moins forte que prévue et choisit d'élargir son offre 3D à l'imagerie photo-réaliste et la réalité virtuelle tout en proposant ses services à d'autres secteurs d'activités comme l'industrie.

### UN PROJET INNOVANT AVEC UN INDUSTRIEL

D'une rencontre avec le responsable d'un grand groupe industriel va également naître un important projet innovant qui doit rester pour le moment confidentiel. « L'idée est née à la suite d'une rencontre avec ce dirigeant. Mon actuel associé Adrien Laperrousz, avait encore une

année d'étude pour décrocher son diplôme d'ingénieur mécanique mais nous nous sommes donnés les moyens de transformer cette idée en véritable projet. ». Une fois diplômé, Adrien Laperrousz rejoint 3D Léman début 2017 comme associé afin de continuer à développer ce projet en partenariat avec l'industriel. « J'apporte à la société mon savoir-faire mécanique pour les industriels », confie-t-il.

### SE POSITIONNER EN EXPERT DES SERVICES DE RÉALITÉ VIRTUELLE.

A 29 et 26 ans, les deux jeunes chefs d'entreprise ont des tas d'idées en tête. Le secteur de la 3D est en pleine expansion. « Nous préférons nous concentrer géographiquement sur le bassin lémanique, même si nous recevons parfois des demandes d'autres régions de France, grâce à internet. Notre gamme complète de services 3D nous permet de répondre à un panel plus large de professionnels : nous réalisons des images photo-réalistes pour les architectes et les promoteurs, mais l'essentiel de notre activité reste aujourd'hui la modélisation et le design destinés aux industriels qui souhaitent affiner leurs produits. Dans le domaine biomédical, nous concevons des prototypes d'outils d'intervention pour des cardiologues par exemple. Quelques particuliers ont fait appel à nous pour modéliser une pièce manquante d'un appareil ou d'un équipement, introuvable en pièce de rechange. Mais cette demande reste rare.

Nous voulons faire de 3D Léman une référence des services de réalité virtuelle. Le créneau est porteur et nous sommes les seuls implantés localement. Nous avons investi dans un casque virtuel et le matériel adéquat. Prenons l'exemple d'un industriel qui veut fabriquer une machine ou une voiture. A partir d'un plan, nous créons virtuellement le prototype de la machine pour qu'il puisse réaliser les tests et affiner sa machine. C'est un gain de temps et d'argent. La réalité virtuelle s'applique aussi pour visiter un bien immobilier en construction. L'interaction permet à l'acquéreur potentiel de visiter l'appartement, de modifier les couleurs des sols, des plafonds, l'emplacement des cloisons... Ce concept est très novateur et nous cherchons un partenaire promoteur pour le développer en interne ».

Guillaume Bonnaud reconnaît le rôle important qu'a joué la pépinière durant ces deux premières années d'existence de l'entreprise. « Vous intégrez un réseau de professionnels, avec lesquels vous échangez et montez parfois des projets comme nous l'avons fait avec une entreprise d'imagerie aérienne par drones installée à côté de nous. Ce sont des rencontres, des occasions qui se présentent comme celle avec le groupe industriel. La pépinière est un lieu de vie et de travail et donne à l'entreprise une véritable crédibilité auprès des partenaires. »

+ d'info

3D Léman  
Modélisation, design et impression 3D  
Pépinière d'entreprises du Léman  
81 place de la Mairie à Perrignier  
Tél. : 04 50 17 44 40

## RANDONNÉE

Mathieu Cazenave (à gauche) coordonne les deux saisonniers sentiers (Fabien Ducret et Serge Blanc-Depotex)



## Entretien des sentiers

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le cadre de sa compétence en matière de sentiers randonnée, la communauté de communes est en charge de l'entretien, du balisage et de la valorisation d'environ 600 km de sentiers pédestres, VTT, raquettes et équestres sur l'ensemble du territoire.

Afin d'avoir un réseau de sentiers cohérent et homogène, la communauté de communes s'est organisée pour assurer ses missions sur l'ensemble du territoire. Une partie continue d'être confiée par convention à l'association Lou Vionnets, l'autre partie est assurée par deux saisonniers. Serge Blanc-Depotex, natif d'Abondance et Fabien Ducret de Marin sont tous deux des passionnés de montagne et connaissent bien le terrain, un avantage non négligeable pour se repérer et se déplacer sur le réseau de sentiers. Sous la houlette du responsable du service sentiers, Mathieu Cazenave, et de Gérard Colomer, vice-président en charge de la compétence des sentiers, les deux agents ont pour mission l'entretien et la sécurisation de 250 km de sentiers pédestres et raquette (classés PDIPR et structurants). Ils travaillent depuis mai jusqu'à octobre pour l'un (contrat de 6 mois) et mi-décembre pour le second.

Pour cette première année, leur planning se déroule de la façon suivante :

- **Jusqu'à juillet** : ouverture du réseau des itinéraires de fond de vallée puis de montagne (sécurisation, piochage, coupes d'arbres, balisage)
- **Juillet/août** : débroussaillage et fauche de l'ensemble des sentiers
- **A partir de septembre** : travaux plus importants tels que reprises d'assises des sentiers, modifications de tracés, remplacement de passerelles et du balisage
- **Novembre** : entretien du réseau d'itinéraires raquettes et pose de son balisage avant l'hiver.

+ d'info

Toutes les randos sur [www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr)

## IDÉE RANDO

## Itinéraire des bords de Dranse

Le chemin en bord de Dranse entre Abondance et Châtel s'étend sur 20 km.

Destiné aux promeneurs à pied et à vélo, il est accessible à tous et permet de découvrir les paysages et patrimoines du territoire très facilement.

**Départ** : Centre du village, Abondance

**Distance** : 20 km

**Dénivelé** : 300 m

**Niveau** : facile



Le sentier des bords de Dranse est réservé aux promeneurs à pied et à vélo. Le cheminement aisé est accessible à tous: familles, sportifs, enfants, personnes âgées, poussettes, etc...

Sans grand dénivelé, vous pourrez, depuis les hameaux, vous promener en bord de rivière, traverser des milieux d'intérêt écologique, saisir les paysages de bord de rivière, découvrir les patrimoines locaux et ainsi entrevoir la vallée d'Abondance d'un autre oeil.

**7 aires de repos avec tables et bancs** sont aménagées sur le chemin.

Pour vous orienter facilement, suivez le balisage mis en place aux différents départs et le revêtement de 2 mètres de large visible au sol.

**Cet été, utilisez la navette intercommunale ColomBus** pour vous rendre d'un point à un autre de l'itinéraire. Les vélos sont acceptés depuis certains arrêts.

### Merci de respecter ces quelques consignes :



• La circulation sur le sentier est strictement interdite aux engins motorisés tels que voitures, quads et motos ainsi qu'aux randonneurs à cheval. Une signalétique a été installée à cet effet et fait référence à chaque arrêté municipal réglementant la circulation sur l'itinéraire (arrêtés consultables en mairies d'Abondance, La Chapelle d'Abondance et Châtel)



• Maîtriser votre vitesse à vélo afin de respecter les autres pratiquants



• Ne vous éloigner pas de la trace, vous évoluez dans un espace à dominante agricole



• Respecter les bords de rivières en conservant vos déchets



• Ne cueillez pas les fleurs, certaines espèces sont protégées

• Tenez votre chien en laisse et ramassez ses déjections

# La promotion touristique à l'échelle intercommunale



Bruno Gillet, vice-président en charge du tourisme et maire de Saint-Paul dresse un premier point six mois après le transfert de la compétence touristique, y compris des offices de tourisme, à la communauté de communes

## LE TOURISME, MOTEUR DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

**Bruno Gillet :** Le tourisme joue un rôle prépondérant dans l'économie du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance. C'est encore plus vrai dans la vallée qui dépend essentiellement de l'activité des stations. C'est donc une activité qu'il nous faut à tout prix maintenir et dynamiser si l'on veut garder l'attractivité du territoire et nos emplois. L'esprit initial de la loi NOTRe est de donner les moyens aux territoires de mieux faire face aux mutations de la demande touristique. Cette loi est mal perçue aujourd'hui car elle a sans doute été mal amenée et mal préparée auprès des élus locaux. Il y a des incertitudes et des réticences locales, d'ailleurs parfois justifiées. L'idée est pourtant de pouvoir relever les grands enjeux de demain et d'être plus forts en promouvant notre territoire de façon concertée, d'autant plus que nous avons la chance d'avoir des marques de très forte notoriété comme Evian, Châtel, les Portes du Soleil et les autres stations. Promouvoir le tourisme à l'échelle d'une commune n'a plus de sens pour le visiteur.

## QUE DEVIENNENT LES OFFICES DE TOURISME DU TERRITOIRE ?

**B.G. :** Conformément à la loi, les communes ont transféré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 leurs prérogatives en matière de développement touristique, y compris la gestion des offices de tourisme. En tant que stations touristiques classées, Evian et Châtel ont pu conserver par dérogation leur autonomie communale, tout en s'associant au reste du territoire. La communauté de communes est donc en charge de la promotion et de la stratégie touristiques, comprenant la coordination des offices de tourisme d'Abondance, Bernex, la Chapelle d'Abondance, Publier et Thollon les Mémises. Sur le terrain, cela ne change presque rien puisque tous ces bureaux d'information touristique sont maintenus avec le personnel qui y travaille. Cela permet de garder la proximité nécessaire pour informer les visiteurs. Mais chaque office vendra désormais tout le territoire, facilitant la vie des touristes. Nous réfléchissons actuellement avec un bureau d'étude à la meilleure façon de coordonner toutes ces marques et à la meilleure gouvernance.

## QUELS SONT LES ÉVOLUTIONS AUXQUELLES LE TERRITOIRE DOIT FAIRE FACE ?

**B.G. :** La demande de la clientèle évolue très vite. Les visiteurs recherchent une qualité de service, un accès rapide à l'information, des transports adaptés pour venir et se déplacer une fois sur place. Les séjours deviennent courts et de plus en plus personnalisés et thématiques selon l'âge et les envies. Nous devons répondre à ces mutations pour faire face à une concurrence internationale de plus en plus forte. Cela demande d'être à la pointe des nouvelles technologies, notamment mobiles et digitales, d'être présents sur internet. A nous également d'offrir un hébergement adapté. La disparition des hôtels traditionnels familiaux est l'une des problématiques sur laquelle nous travaillons. En s'associant, le touriste aura accès à une destination lac et montagnes, portée par des marques reconnues. La communauté de communes souhaite cultiver les différences entre ces marques, car elles sont complémentaires et correspondent à une offre diversifiée et en toutes saisons.



## La mini-ferme AGRICOOOL ouverte au public

Ancienne créatrice de mode et femme d'agriculteur, Mélanie Michoud Grivel avoue un parcours un peu particulier, mais vient de concrétiser une idée qui lui tenait à cœur depuis longtemps, l'ouverture d'une mini ferme pédagogique à Saint-Paul.



Désireuse de faire découvrir le monde de la ferme et de la nature au public, Mélanie Michoud-Grivel a lancé son projet de mini-ferme pédagogique et s'est installée face à la ferme des Chalets d'Oche exploitée par la famille Michoud Gérard et fils. C'est grâce à eux qu'elle a pu s'installer ici, « j'ai eu la chance de pouvoir récupérer l'ancien bâtiment d'élevage, qui nous permet d'avoir une surface couverte de 300 m<sup>2</sup> et de pouvoir organiser les visites et les animations quelle que soit la météo ».

La ferme est ouverte depuis mi-mai aux groupes et depuis début juillet au public. « Cet été, nous serons ouvert tous les après-midi, afin de voir quels jours attirent le plus de monde, ce sera pour nous une année test. Nous pourrions recevoir également des groupes : centre aérés, centres spécialisés... Je souhaite que les enfants découvrent et s'approprient le monde de la ferme, mais les plus grands se sentent eux aussi très concernés. »

### VISITE EN DEUX TEMPS

Vous commencerez par l'extérieur et partirez à la rencontre de Dusty, le cheval miniature américain, et des chèvres. On vous confiera la tâche de les brosser soigneusement dans leur enclos. Un peu plus loin, un sentier dit « pieds-nus », un potager ainsi qu'un cercle d'aromates et des plantations de céréales, pour réveiller vos cinq sens. « Les plus petits s'occupent du potager, tandis que les plus grands découvrent le cycle

de pousse des céréales en fonction des saisons. Tous pourront ensuite nourrir les animaux ».

A l'intérieur, toutes sortes d'animaux vous attendent : veau, cochons nains, poules, agneaux, lapins, pigeons parmi d'autres... Selon les animations, vous pourrez entrer dans les enclos avec les animaux.

Pour animer la visite, des ateliers ludiques sont proposés. Ils traitent de la vie de la ferme autour des quatre saisons, de la traite, des abeilles, de l'alimentation et des soins apportés aux animaux. Chaque atelier s'adapte selon l'âge des visiteurs. « Nous proposons également des ateliers guidés particuliers comme la fabrication de fromage ou la confection de bracelet en laine de mouton tissée. Tous nos ateliers sont en lien avec le monde de la nature. ». Mélanie Michoud-Grivel saura personnaliser votre visite, selon vos attentes et vous sortirez de là en ayant le sentiment d'avoir beaucoup appris sur un monde trop souvent méconnu et qui pourtant nous entoure.



### + d'info

Mélanie Michoud Grivel  
animation@chaletsdoche.com  
www.lafermeagricool.com

#### Horaires :

Tous les jours de 14h30 à 18h  
(dernière entrée à 17h)

Groupes sur réservation uniquement  
Le nombre d'entrées est limité

#### Tarifs :

Enfant de 3 à 11 ans : 3 €  
Plus de 12 ans : 8 €  
Un petit supplément vous sera demandé pour les ateliers créatifs

## MUSIQUE

### Des jeunes artistes sur un air d'opéra



Intervenants dans les écoles de Publier

Un projet d'opéra associant l'ensemble des écoles du territoire est actuellement en cours d'élaboration. Porté par la communauté de communes, en collaboration avec le conservatoire de musique d'Evian et les écoles de musique du territoire, ce projet associera 1 025 élèves de 50 classes de CM2 et 6<sup>e</sup>, qui se produiront en concert sur la scène de la Grange au Lac du 26 au 30 mars 2018.

### PROMOUVOIR LE CHANT ET L'OPÉRA

Tous les trois ans, l'Education Nationale et le conservatoire d'Evian organisaient un événement sur la ville d'Evian afin de promouvoir la culture musicale auprès des jeunes élèves. Pour cette troisième édition, et en réfléchissant avec le pôle des musiciens intervenants de Publier, l'idée de l'opéra à l'échelle de tout le territoire pays d'Evian et vallée d'Abondance s'est dessinée en juin 2016. « Le projet vise d'abord à promouvoir le chant et la pratique de l'opéra, comme le souhaite l'Education Nationale, explique Fabrice Requet, adjoint au directeur du conservatoire de musique d'Evian. Mais avec la fusion du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance, c'était l'opportunité d'élargir le rayonnement de l'évènement grâce à un projet fédérateur ».

### 4 CONCERTS AVEC 1025 ÉLÈVES

« La formation aux instruments et au chant débutera dès septembre dans les écoles de musique du territoire. Environ 40 professeurs de musique et 50 enseignants des écoles vont s'impliquer dans ce projet ».

Quant aux élèves des écoles et des collèges, ils seront 1025 élèves à jouer sur scène à la Grange

au Lac du 26 au 30 mars prochains. « Les airs des quatre spectacles ont déjà été choisis. Il y aura une comédie musicale, un conte musical, un opéra créé par le conservatoire, et un dernier concert sur les grands airs d'opéra ». Ces spectacles seront réalisés par quatre groupes : Publier Chatel Lugrin, Neige et Soleil, Evian, Collèges Orchestre Pays d'Evian. Un final rassemblera tout le monde.

« L'autre clin d'œil au territoire sera la création d'une chanson, dont les paroles seront écrites par les classes participantes », poursuit Fabrice Requet. Un petit groupe de travail permettra d'assembler les vers de chacune des classes pour former une chanson complète, qui sera mise en musique par des compositeurs locaux. Cet « hymne » sera interprété en fin de spectacle à chaque représentation du 26 au 30 mars. Il sera également interprété à l'ouverture des rencontres musicales 2018. C'est simplement une occasion de fédérer autour d'un projet commun partagé par les jeunes, les professeurs. Tous les musiciens et chanteurs du pays d'Evian et de la vallée d'Abondance ont aussi été invités à se joindre au projet. De septembre à mars, nous allons programmer un certain nombre d'animations et de concerts en lien avec

l'évènement, avant le grand final à la Grange au Lac ». Pour concrétiser le projet, la communauté de communes contribue à hauteur de 38 000 € pour une dépense globale de 153 000 €.

### + d'info

Informations auprès  
du Conservatoire de musique d'Evian,  
chargé de coordonner le projet opéra  
2017/2018

Tél. 04 50 83 14 10  
fabrice.requet@ville-evian.fr

### Soutien financier à la formation musicale

Les élus poursuivent la politique en faveur de la culture musicale. Par convention avec toutes les écoles de musique du territoire, la communauté de communes prend en charge depuis plusieurs années une grande partie du coût de formation (le solfège). Le coût de la formation musicale s'établit à 289 €, dont 80 € pris en charge par la famille et le solde par la communauté de communes. L'objectif est d'offrir aux familles l'accès à des cours de qualité. 478 élèves en ont bénéficié en 2016.

## JUILLET

> Mardi 18

**Brocante professionnelle**  
Place du village, **Abondance**.

**Concert musique et cinéma**

Académie musicale.  
Esplanade du port, **Evian**.  
21h.

> Mercredi 19

**Sortie avec la barque « La Savoie »**  
Tourronde, **Lugrin**.

**Concert de gala autour des musiques de films**

Académie musicale.  
La Grange au lac, **Evian**.  
20h30.

> Du mercredi 19

au vendredi 11 août

**Exposition d'artistes locaux**

Concours : le bestiaire alpin.  
Château de Blonay, **Saint-Paul**.  
Entrée libre.

> Jeudi 20

**Festival Faxiis Musica**

Quatuor Byron.  
Eglise, **La Chapelle d'Abondance**.  
20h30. Adulte 10€ / enfant gratuit.  
04 50 73 51 41

**Jeudis electro**

Centre nautique, **Evian**.  
20h30 - 03h00. 10 €. [www.lesjeudiselectro.com](http://www.lesjeudiselectro.com)

> Vendredi 21

**Concert de l'harmonie Municipale**

Cour de l'école, **Vacheresse**.  
06 74 75 24 25

> Samedi 22

**Fête du sauvetage**

**Meillierie**.

**Concert « Plaï »**

Groupe de musique ukrainienne  
Eglise, **Publier**.  
20h30.

**Concert de clôture**

Big Band de l'Académie musicale.  
Place Charles de Gaulle, **Evian**.  
21h.

> Dimanche 23

**Brocante**

Place de la mairie, **Lugrin**.

**Grand prix cycliste de Châtel**

**Châtel**. 04 50 73 22 44

**Vide greniers**

Place de l'église, **La Chapelle d'Abondance**.  
04 50 73 51 41

**Concert « Plaï »**

Groupe de musique ukrainienne.  
Eglise, **Bernex**. 20h30.

> Du dim. 23 au dim. 20 août

**Rue des artistes**

Rue Nationale, **Evian**.  
10h-19h.

> Du lundi 24 au vendredi 28

**Stage de voile**

Lac de Vonnes, **Châtel**. 04 50 73 22 44

> Mercredi 26

**Concert Chansons en Abondance**.

Hommage à Dalida.  
Place du village, **Abondance**.  
Repas + concert Adulte 25€ / enfant 15€. 04 50 73 02 90

> Du mercredi 26 au mardi 15

**Festival « Evian la Belle Epoque »**

Expositions, récitals, lectures,  
conférences, défilés costumés et bal  
1900. **Evian**.  
[www.cafeuropa.org](http://www.cafeuropa.org)

> Du mercredi 26

au mercredi 16 août

**Festival Chansons en Abondance**

Place du village, **Abondance**.  
Tous les mercredis à 19h30.  
Adulte 25€ / enfant 15€. 04 50 73 02 90

> Jeudi 27

**Festival Faxiis Musica**

La montagne à des oreilles.  
Salle des fêtes, **La Chapelle d'Abondance**.  
18h. Entrée libre. 04 50 73 51 41

> Samedi 29

**Marché franco-suisse**

**Saint-Gingolph**

> Du samedi 29 au dimanche 30

**Reboul Jam**

Show VTT.  
Pré la Joux, **Châtel**. 04 50 73 22 44

> Dimanche 30

**Sport et nature en Abondance**

Initiation gratuite : randonnée, VTT, vélo  
électrique, ateliers enfants, pique-nique  
géant, animations Géopark, parc aventure,  
via ferrata...  
Village et lac des Plagnes, **Abondance**.  
04 50 73 02 90

**Jeux intervillages**

Organisé par le comité des fêtes.  
**Vacheresse**.  
06 78 94 46 02 / 04 50 73 10 18

**Cinéma « Chala une enfance cubaine » de Ernesto Daranas**

Proposé par la CCAS de l'EDF.  
Salle des fêtes, **Champanges**. 20h. Entrée  
gratuite.

## AOÛT

> Mardi 1<sup>er</sup>

**Ciné-plage « Bienvenue à Marly-Gomont**

Plage municipale, **Amphion, Publier**.  
Gratuit. 21h30.

> Du mercredi 2 au mercredi 30

**Lecture transat au bord du lac**

Médiathèque, **Publier**.  
De 11h à 18h. Tout public. Gratuit.

> Mercredi 2

**Concert Chansons en Abondance**

Eric Frasiak.  
Place du village, **Abondance**.  
Repas + concert Adulte 25€ / enfant 15€. 04 50 73 02 90

> Jeudi 3

**Festival Faxiis Musica**

Ensemble Follaton.  
Eglise, **La Chapelle d'Abondance**.  
20h30. Adulte 10€ / enfant gratuit.  
04 50 73 51 41

**Concert « flûte et orgue »**

avec Guy Angeloz et Claire Lizon  
Eglise, **Evian**. 17h.  
Chapelle d'Amphion, **Publier**. 21h.

**Jeudis electro Silent Party**

Esplanade du port et quai, **Evian**.  
20h30 - 03h00. Location du casque : 8€ -  
caution obligatoire, pièce d'identité  
[www.lesjeudiselectro.com](http://www.lesjeudiselectro.com)

> Du jeudi 3 au dimanche 6

**Exposition de l'Atelier d'art**

Salle d'animation, **Neuvecelle**.

> Du vendredi 4 au samedi 5

**Estivales théâtrales**

« Numéro complémentaire »  
Théâtre du Casino, **Evian**.  
21h. Tarifs : 30€ / 36€

> Samedi 5

**Sortie-découverte « Chasse aux trésors sur le Mont Bénard »**

Les RDV du Géopark.  
**Bernex**. 9h à 13h. Dès 6 ans. Gratuit.  
Inscription obligatoire à l'OT. 04 50 73 60 72

> Du samedi 5 au dimanche 6

**Salon « Soyons Zen et + »**

Salle des fêtes, **Maxilly**.

**Fête du village**

**Thollon**

**Fête des quais**

Vide greniers, feux d'artifices,  
bal, animations...  
Parc du Miroir, **Publier**.

> Dimanche 6

**Vide greniers**

Place de l'église, **Neuvecelle**.

**Fête de la Saint-Laurent**

Défilé, concert.  
Place de l'église, **Châtel**. 04 50 73 22 44

> Du lundi 7 au dimanche 13

**Vogue de la Saint-Laurent**

Quai André Chevallay, **Saint-Gingolph**.

> Du lundi 7 au vendredi 11

**Festival Châtel retourne en enfance**

Semaine à thème pour les enfants.  
**Châtel**. 04 50 73 22 44

**Concert Super trouper ABBA**

Esplanade du port, **Evian**.  
21h.

> Du lundi 14 au mardi 15

**Fête de Novel**

**Novel**.

> Mardi 8

**Brocante professionnelle**

Place du village, **Abondance**.

> Mercredi 9

**Sortie avec la barque « La Savoie »**

Tourronde, **Lugrin**.

**Concert Chansons en Abondance**

J.J Goldman avec la troupe Confidentiel.  
Place du village, **Abondance**.  
Repas + concert Adulte 25€ / enfant 15€. 04 50 73 02 90

> Du mercredi 9 au mercredi 23

**Exposition photo du Gavot Déclie**

Salle d'animation, **Neuvecelle**.

> Jeudi 10

**Festival Faxiis Musica**

Concert des cimes.  
Salle des fêtes, **La Chapelle d'Abondance**.  
20h30. Adulte 10€ / enfant gratuit.  
04 50 73 51 41

**Jeudis electro**

Centre nautique, **Evian**.  
20h30 - 03h00. 10€. [www.lesjeudiselectro.com](http://www.lesjeudiselectro.com)

> Vendredi 11

**Beach party**

Plage de la Bâtiatz, **Saint-Gingolph**.  
18h.

**Châtel Ventrigrisse**

Toboggan géant dans les rues du  
village.  
**Châtel**. 04 50 73 22 44

> Du vendredi 11 au dimanche 13

**Bernex slope Style**

Pied des pistes, **Bernex**.  
[www.bernex.fr](http://www.bernex.fr) / 04 50 73 60 72

> Samedi 12

**Repas dansant au profit de l'association Gregory Lemarchal**

Organisé par l'association Solidarité Val  
d'Abondance.  
Salle des fêtes, **Vacheresse**. 06 73 12 70 28

> Du samedi 12 au dimanche 20

**Exposition photo « Gavot Déclie »**

Salle d'animation, **Neuvecelle**.  
Tous les jours de 15h à 19h. Entrée libre.

> Dimanche 13

**Fête des fromages en Abondance**

Exposants, fromages, artisans, expositions  
et animations enfants.  
Place du village, **Abondance**. 04 50 73 02 90

**Fête au Lac de Vonnes et soirée DJ**

Activités nautiques et animations  
enfants.  
Lac de Vonnes, **Châtel**. 04 50 73 22 44

> Lundi 14

**Concert Super trouper ABBA**

Esplanade du port, **Evian**.  
21h.

> Du lundi 14 au mardi 15

**Fête de Novel**

**Novel**.

**Concert cœur d'hommes « Non Nobis » et groupe vocal FM'AIRS**

Chapelle d'Amphion, **Publier**. 20h.

> Mardi 15

**Anniversaire de la libération d'Evian**

Feux d'artifice à 22h suivi d'un bal à  
23h.  
**Evian**.

**Fête des chardons bleus**

Défilé, concert.  
**Abondance**. 04 50 73 22 44

**Danse « La mécanique des ombres » par Naïf Production**

Proposé par la CCAS de l'EDF.  
Salle des fêtes, **Champanges**.  
20h. Entrée gratuite.

> Mercredi 16

**Concert Chansons en Abondance**

Hommage à Bécoud.  
Place du village, **Abondance**.  
Repas + concert Adulte 25€ / enfant 15€. 04 50 73 02 90

> Jeudi 17

**Jeudis Electro**

Parc du Miroir, **Publier**.  
Des 18h. [www.lesjeudiselectro.com](http://www.lesjeudiselectro.com)

**Une montagne de couleurs**

Cours d'aquarelle depuis le sommet du  
Mont Baron.  
Mont-Baron, **Bernex**.  
De 8h45 à 17h. Inscriptions obligatoires.  
04 50 73 60 72

**Festival Faxiis Musica**

L'opéra aux quatre vents.  
Eglise, **La Chapelle d'Abondance**.  
20h30. Adulte 10€ / enfant gratuit.  
04 50 73 51 41

> Du vendredi 18 au samedi 19

**Estivales théâtrales**

« Ma Belle-mère et moi »  
Théâtre du casino, **Evian**.  
21h. Tarifs : 30€ / 36 €

**Tour du Chablais**

Course cycliste. **Passage à Thollon**

> Du vendredi 18 au dimanche 20

**Tour du Chablais**

Course cycliste  
(contre la montre et en soirée)  
**Evian**.

> Du samedi 19 au dimanche 20

**Belle Dimanche, fête des alpages**

Agriculture, artisanat, musique, marché.  
Plaine Dranse, **Châtel**. 04 50 73 22 44

> Du samedi 19 au vendredi 25

**Stage international de danse**

Cité de l'Eau, **Publier**.  
Infos au 04 50 26 97 40

> Dimanche 20

**Vide greniers**

**Saint-Paul**.  
Inscription en mairie au 04 50 75 79 50.

> Samedi 26

**Marché franco-suisse**

**Saint-Gingolph**.

**Concours de pétanque nocturne**

Organisé par le ski club.  
Route de Bise, Ubine, **Vacheresse**.  
06 62 50 54 16

> Du samedi 26 au dimanche 27

**Fête des Amis de la Nature**

80 ans du refuge d'Ubine.  
Ubine, **Vacheresse**. 06 43 48 18 89

> Dimanche 27

**Marché local**

Place de la mairie, **Lugrin**.

**Vide greniers**

Chef-lieu, **Saint-Paul**.  
Inscriptions au 04 50 75 28 17

## SEPTEMBRE

> Samedi 2

**3<sup>e</sup> course Run/Sup**

Course de stand-up paddle.  
Plage de la Bâtiatz, **Saint-Gingolph**.  
Des 8h.

**Fête du sport**

Centre nautique, **Evian**.

> Dimanche 3

**Forum des associations**

**Saint-Paul**. De 9h à 13h.

> Du samedi 9 au dimanche 10

**1<sup>er</sup> Montée historique de Châtel**

Courses de voitures anciennes.  
Pré la Joux, **Châtel**. 04 50 73 22 44

> Du jeudi 14 au dimanche 17

